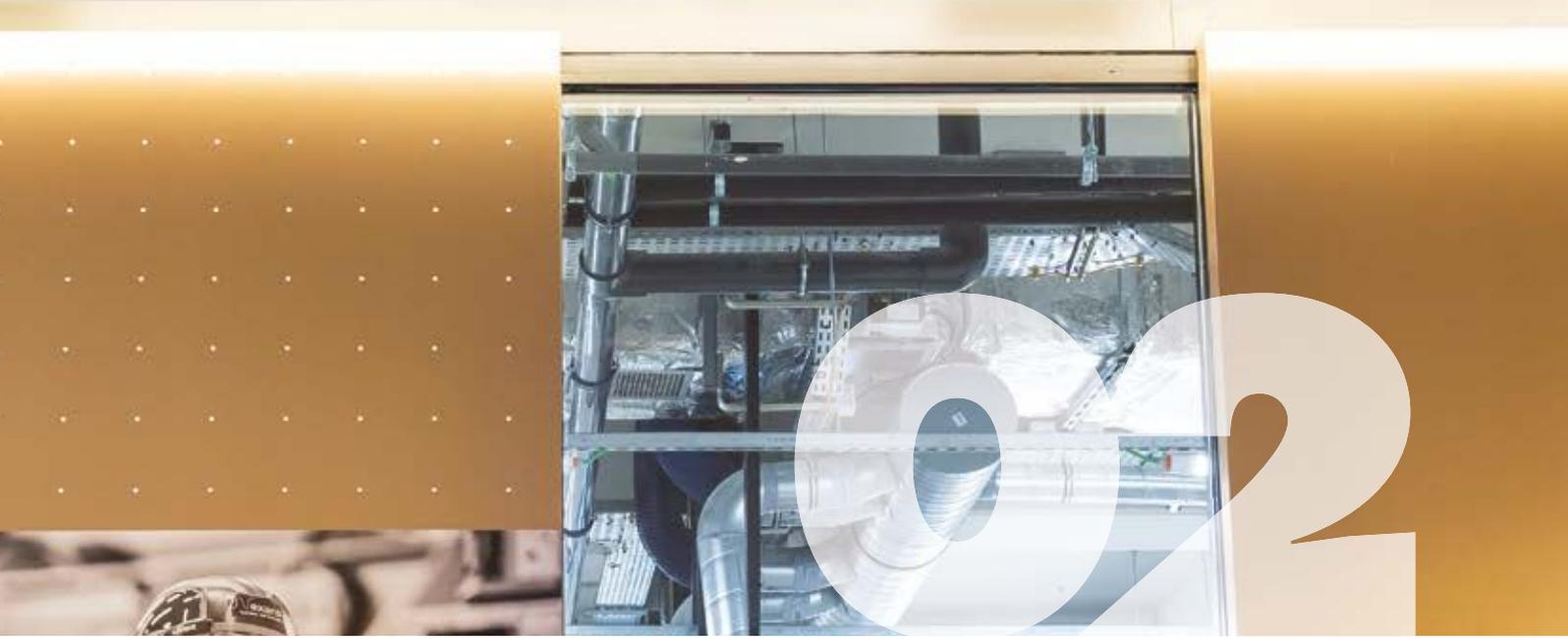




WE ARE
UNITED

**FACTEURS
DE RISQUE**
et leur gestion



2.1	FACTEURS DE RISQUE	78	2.3	GESTION DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE	98
2.1.1.	Risques stratégiques	80	2.3.1.	Trois lignes de maîtrise des risques	99
2.1.2.	Risques opérationnels	82	2.3.2.	Dispositif de gestion des risques coordonné	99
2.1.3.	Risques juridiques et de conformité	92	2.3.3.	Système de contrôle interne coordonné	100
2.1.4.	Risques financiers	95	2.3.4.	Système de gestion de la conformité coordonné	101
2.2	ASSURANCES	96	2.3.5.	Directions fonctionnelles	102
	Dommages-pertes d'exploitation	97	2.3.6.	Audit interne	103
	Responsabilité civile (générale, produit, environnementale, aéronautique et spatiale)	97	2.3.7.	Procédures d'établissement et de traitement des informations financières et comptables	104
	Transports	97			
	Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins	97			
	Couverture des navires câbliers Nexans Skagerrak et Nexans Aurora	97			
	Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation	97			
	Captive de réassurance	97			

2.1 Facteurs de risque

Dans un environnement en constante évolution, Nexans s'engage à protéger les intérêts de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses clients, de ses fournisseurs et de l'ensemble de ses parties prenantes, tout en réalisant ses objectifs. Dans ce contexte, le Groupe met en œuvre une politique active de gestion des risques afin de pouvoir faire efficacement face aux menaces internes et externes susceptibles d'avoir un effet négatif important sur ses données financières, ses activités, sa réputation ou ses perspectives. Du fait de sa présence mondiale, de la compétitivité de l'industrie du câble et de la diversité de ses activités, Nexans est exposé à différents risques endogènes et exogènes. Les risques stratégiques, opérationnels, financiers, et juridiques et de conformité identifiés par Nexans font l'objet d'un traitement continu afin d'en réduire l'occurrence et l'impact. Pour ce faire, le Groupe a développé un dispositif et un processus de gestion des risques qui sont constamment renforcés pour mieux se prémunir contre les risques identifiés.

Dans le cadre de son processus de gestion des risques, le Groupe a procédé à une cartographie des risques afin d'identifier les principaux facteurs de risques auxquels il est exposé. Les 15 risques présentés dans ce chapitre sont ceux dont le Groupe considère qu'ils peuvent avoir un effet négatif important sur ses données financières, ses activités, sa réputation ou ses perspectives. La liste de ces risques n'est toutefois pas exhaustive et d'autres risques ou incertitudes, inconnus ou non pris en compte à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, pourraient apparaître ou survenir et avoir un effet négatif important sur les données financières, les activités, la réputation ou les perspectives du Groupe.

En application des dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, le présent chapitre expose les principaux risques spécifiques qui pourraient, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, avoir une incidence sur l'activité, la situation financière, les perspectives, la réputation et les résultats opérationnels du Groupe ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs. Les 15 risques sont classés en quatre catégories (risques stratégiques, risques opérationnels, risques juridiques et de conformité, et risques financiers).

Sur le plan méthodologique, les 15 risques identifiés sont spécifiques au Groupe Nexans et ont l'impact net le plus important. Le classement résulte de l'évaluation : i) du plus haut niveau de criticité (niveau de l'impact potentiel sur le Groupe si les risques devaient se concrétiser, multiplié par leur probabilité d'occurrence) et ii) pour chaque risque donné, des actions d'atténuation des risques déployées par le Groupe pour prévenir leur occurrence et/ou minimiser leur impact. Dans chaque catégorie, les risques sont classés par ordre d'importance, ceux présentant la plus grande exposition résiduelle étant présentés en premier. L'exposition résiduelle des risques cartographiés par le Groupe est classée sur une échelle allant de « faible », « modéré », « significatif » à « critique ».

Seuls les risques évalués comme « significatifs » ou « critiques » sont présentés dans ce Chapitre 2.

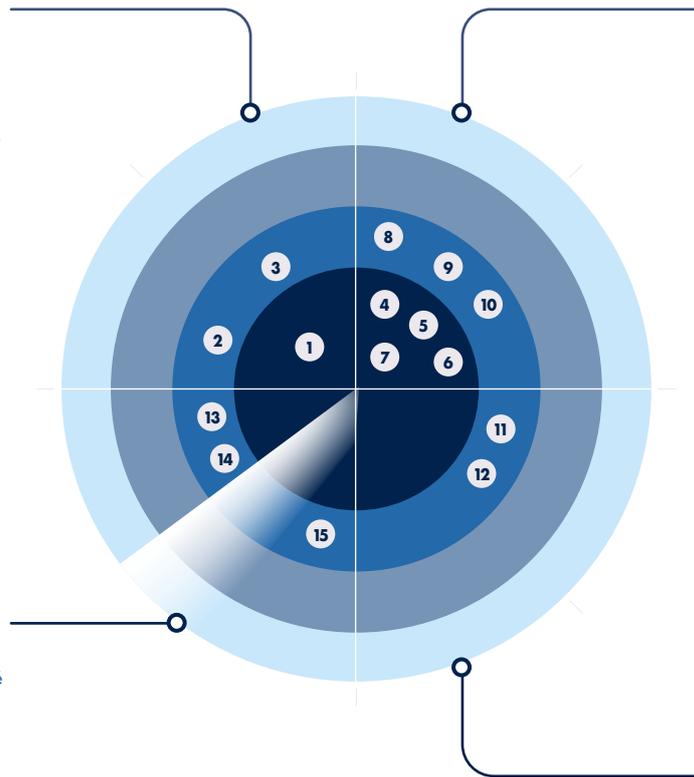
- Autres risques tels que la santé, la sécurité, les ressources humaines et les risques humains :
 - Ces risques portent sur des sujets d'importance primordiale et vitale pour Nexans. Même s'ils ne constituent pas des risques spécifiques à l'activité de Nexans, l'entreprise déploie constamment des mesures ou actions préventives et en assure le suivi afin de limiter leur occurrence et de minimiser leur impact.
- Les principaux risques non financiers et les politiques mises en place pour prévenir ou réduire leur occurrence sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.
- Autres risques tels que les risques de marché et d'innovation :
 - Ils sont considérés comme des risques ayant un impact sur la stratégie et le modèle économique du Groupe à moyen ou long terme.
- Autres risques financiers tels que le risque de change, le risque de contrôle interne et le risque fiscal :
 - Ces risques sont considérés comme des « risques modérés » dans le contexte actuel. Par ailleurs, des mesures sont déployées pour prévenir et/ou atténuer leur impact potentiel.

RISQUES STRATÉGIQUES

- 1 Géopolitiques, politiques et d'instabilité sociale >> Critique
- 2 Liés à la structure concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe >> Significatif
- 3 Liés aux fusions et acquisitions >> Significatif

RISQUES FINANCIERS

- 13 Liés aux cours des métaux et à la couverture de sa volatilité >> Significatif
- 14 Liés aux taux d'intérêt >> Significatif
- 15 Liés à la liquidité >> Significatif



RISQUES OPÉRATIONNELS

- 4 Cyber-sécurité, continuité et performance des systèmes d'information >> Critique
- 5 Liés au changement climatique et aux risques naturels >> Critique
- 6 Liés aux projets clés en main dans le segment Production et Transmission >> Critique
- 7 Liés à la fluctuation des prix et à la disponibilité des matières premières >> Critique
- 8 Industriels et environnementaux >> Significatif
- 9 Liés à la pénurie d'énergie et à la volatilité des prix >> Significatif
- 10 Liés à la responsabilité contractuelle : responsabilité du fait des produits >> Significatif

RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ

- 11 Liés au non-respect des lois anti-trust >> Significatif
- 12 Liés au non-respect de la législation anti-corruption >> Significatif

● Critique ● Significatif ● Modéré ● Faible

2.1.1. Risques stratégiques

2.1.1.1. Risque d'instabilité géopolitique, politique et sociale

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'intégrité des actifs et la sécurité des employés, fuite des ressources humaines vers d'autres secteurs moins affectés Impact sur la performance des sites Baisse de ventes 	<ul style="list-style-type: none"> Risque lié à la sécurité des employés du Groupe Risque lié à la sécurité des actifs du Groupe Risque lié au développement commercial Risque de contrepartie Risque de change Risque de liquidité

DESCRIPTION DU RISQUE

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée, mais à risques géopolitiques importants. En 2022, le Groupe a réalisé environ 9 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) et environ 2 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par l'assureur-crédit du Groupe comme pays présentant « un environnement économique et politique très incertain » ou un risque très élevé. S'agissant du conflit opposant la Russie et l'Ukraine, Nexans est présent en Ukraine via Nexans Autoelectric, une succursale qui compte trois usines spécialisées dans la fabrication de harnais automobiles et situées à l'ouest du pays. Le total des actifs du Groupe en Ukraine représente moins de 1 % du bilan consolidé du Groupe.

En outre, dans le cadre de sa stratégie, Nexans développe également ses activités dans les régions à forte croissance (telles que l'Amérique du Sud et l'Afrique) qui peuvent être en proie à une instabilité géopolitique, politique et sociale. En 2022, les élections en Colombie, au Brésil et la destitution du Président péruvien en décembre 2022 reflètent les tensions politiques et/ou l'instabilité susceptibles d'avoir un impact sur les activités commerciales.

En outre, les relations entre la Chine et les États-Unis sont également des facteurs d'incertitudes et de risques pour les activités du Groupe. En particulier, la politique commerciale future pourrait affecter la protection douanière et les réglementations relatives au contrôle des exportations.

De même, la crise du Golfe continue de réduire les possibilités d'exportation de la filiale du Groupe située au Qatar (consolidée par mise en équivalence) au sein des pays du Golfe. Les conditions restent incertaines. Concernant le Liban, depuis 2020, l'instabilité politique et économique au Liban a conduit notamment et conduit toujours à une politique de contrôle des changes stricte de la part des banques libanaises, affectant les activités de la filiale basée dans le pays.

Dans un environnement marqué par les déficits budgétaires chroniques des pays émergents au cours des dernières années, les gouvernements ont désormais tendance à mettre en place des lois fiscales plus strictes afin d'accroître leurs recettes liées aux impôts et taxes. Ils prennent, par conséquent, des positions qui pourraient donner lieu à des contentieux judiciaires ou à des problèmes de double imposition. Dans certains pays (en particulier dans les pays non-membres de l'OCDE), le Groupe pourrait être confronté à des problèmes d'instabilité et d'interprétation fiscales susceptibles d'affecter les résultats financiers de ses entités opérationnelles.

Enfin, la récession post crise Covid-19, toujours active dans certains pays, peut conduire à des instabilités économiques et sociales dont les effets pourraient se concrétiser en 2023, voire au cours des années suivantes

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe suit plus particulièrement ses activités industrielles, commerciales ou de réalisation de projets clé en main dans des pays exposés, notamment l'Ukraine, le Brésil, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liban, la Libye, la Tunisie, les Philippines, le Nigeria et la Turquie.

L'examen systématique et continu de la situation géopolitique la plus actuelle est intégré dans les processus de décision commerciale d'investissement du Groupe y inclus pour des opérations de croissance externe.

Pour réduire les impacts potentiels issus du risque d'instabilité géopolitique, politique et sociale, le Groupe i) développe une politique de diversification de ses fournisseurs et d'approvisionnement interne, et ii) a pour politique de renforcer de manière constante les processus de gestion de la continuité des activités de ses sites industriels.

Enfin, depuis des années, le Groupe a mis en place une procédure ciblée (qui a été améliorée en 2022) pour suivre de près les réglementations de contrôle des exportations.

Depuis le début du conflit en Ukraine, le Groupe suit la situation de très près, avec un focus sur la protection des employés, ainsi que sur la chaîne d'approvisionnement et la continuité des activités. Par ailleurs, afin de limiter son exposition à la Russie, le Groupe a cédé, fin juillet 2022, la participation minoritaire qu'il détenait dans Impex, société basée en Russie.

2.1.1.2. Risque lié à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Baisse de ventes Pression sur le prix de vente 	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à des opérations de fusions et acquisitions

DESCRIPTION DU RISQUE

Le nombre et la taille des concurrents des différentes sociétés opérationnelles du Groupe varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés.

Les marchés du câble moyenne et basse tension sont des marchés concurrentiels, locaux, très fragmentés tant au niveau régional qu'international. Pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents desdites sociétés du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que les leurs.

À ces grands concurrents mondiaux se sont ajoutés, plus récemment, de nouveaux acteurs qui s'appuient sur des équipements de production et des structures à moindre coût, créant ainsi des capacités supplémentaires et un environnement extrêmement concurrentiel (tant au niveau national qu'international). Ces acteurs ont émergé au cours des dix dernières années et connaissent une croissance rapide, dans de nombreuses régions du monde, notamment en Europe du Sud et de l'Est, au Moyen-Orient, en Corée du Sud, en Chine, mais aussi en Amérique du Sud et en Afrique.

Sur le marché du câble haute tension, on observe une escalade de la concurrence, tant de la part des opérateurs existants et que de nouveaux acteurs, pas nécessairement issus du secteur mais disposant de modèles organisationnels plus légers et plus flexibles et/ou de ressources financières importantes, qui pourrait avoir un effet potentiellement négatif. L'existence de certaines barrières à l'entrée (notamment celles liées à la détention de technologies, d'un savoir-faire et d'acquis souvent difficiles à reproduire) peut toutefois limiter le nombre d'acteurs à même d'être compétitifs à l'échelle mondiale sur les segments à forte valeur ajoutée.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe analyse les performances de la concurrence, assure le suivi des changements organisationnels et des actualités en matière de fusions et acquisitions et examine ses concurrents et l'ensemble des acteurs clés.

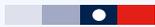
Sur les marchés de la haute tension, Nexans s'est, au fil des années, concentré sur des technologies innovantes, en investissant dans des actifs à même de démarquer l'entreprise (comme le navire câblé Nexans Aurora), en développant son savoir-faire EPCI et en

consolidant ses acquis afin de garantir une bonne exécution des projets, une livraison de produits de grande qualité et une relation privilégiée avec ses clients, sans oublier l'aspect risque-rendement. Le processus de gestion des risques de Nexans commence tôt dans le processus de vente, et ce, dès la phase d'appel d'offres. Dans le cadre de son engagement de concentrer ses efforts sur la création de valeur, Nexans est tenu d'assurer une sélectivité stricte et exhaustive. Pour chaque projet, notamment pour l'interconnexion et les fermes éoliennes offshore (représentant une valeur au-dessus de cinq millions d'euros), Nexans applique systématiquement son analyse risque-rendement, en combinant trois aspects fondamentaux : i) la modélisation financière, ii) le risque technologique, et iii) les conditions contractuelles. Cette approche est le gage d'un carnet de commandes sain et équilibré en termes de risques.

Dans les activités moyenne et basse tension, Nexans s'appuie sur une présence locale forte et diversifiée. Dans le cadre de son programme SHIFT Prime, le Groupe renforce sa marque et sa relation client et propose un portefeuille complet de solutions, allant des produits aux sous-systèmes en passant par les services.

Nexans renforce également son offre sur des marchés ciblés en procédant à des acquisitions, notamment celle de Centelsa en Colombie le 1^{er} avril 2022 et celle de Reka Câbles en Finlande suite à la signature d'un contrat d'achat d'actions le 10 novembre 2022 (pour plus de détails, voir le paragraphe 2.1.1.3.).

2.1.1.3. Risque lié aux opérations de fusions et acquisitions

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à réaliser les synergies identifiées Difficulté d'intégration impactant la performance des sites industriels 	<ul style="list-style-type: none"> Risques de non-conformité Risque de liquidité

DESCRIPTION DU RISQUE

Nexans définit et poursuit une stratégie visant à devenir un pure player de l'électrification, ce qui se traduit par des opérations de croissance externe sur les segments de l'électrification et la cession des activités hors électrification.

Nexans adopte une stratégie disciplinée en matière de fusions et acquisitions. L'adéquation stratégique des cibles est soigneusement évaluée au regard de l'attractivité du marché, de l'opportunité de créer de la valeur à l'avenir et des synergies potentielles avec Nexans. Dans ce contexte :

- le 1^{er} avril 2022, Nexans a finalisé l'acquisition de Centelsa, fabricant de câbles premium pour le bâtiment et les services publics basé en Amérique latine, auprès de Xignus ;

- le 10 novembre 2022, Nexans a annoncé avoir signé un contrat d'achat d'actions avec Reka Industrial Plc en vue d'acquérir Reka Cables, une entreprise spécialisée dans la fabrication de câbles basse et moyenne tension pour la distribution et l'utilisation d'énergie. Cette acquisition contribuera à renforcer le positionnement de Nexans dans les pays nordiques, notamment dans le segment Distribution et Usages.

Le Groupe est également partie prenante d'un certain nombre d'accords de joint-venture. De tels accords ne peuvent fonctionner valablement que sur la base d'une convergence des objectifs des partenaires et que si l'environnement du pays permet de les atteindre : le risque existe toujours qu'à un moment ces objectifs divergent, ce qui peut alors conduire à des difficultés opérationnelles pour les entités concernées. À ce titre, i) fin juillet 2022, Nexans a cédé à son partenaire local russe la participation minoritaire qu'elle détenait dans sa filiale russe Impex et ii) le 13 décembre 2022, Nexans a cédé à son partenaire local les actions qu'elle détenait dans deux entités basées en République du Sénégal, dénommées Sirmel Sénégal et Les Câbleries du Sénégal.

Enfin, au-delà du nécessaire travail d'intégration d'une nouvelle structure au sein du Groupe (alignement de certaines procédures, intégration à l'environnement informatique, etc.), qui pourrait se heurter à des difficultés, ce type d'acquisition structurante s'accompagne d'un plan d'intégration ambitieux.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe réalise des études de marché approfondies afin d'identifier les opportunités les plus prometteuses de fusion et d'acquisition s'inscrivant dans sa stratégie.

Le Groupe a mis en place un processus et une gouvernance spécifiques pour chaque projet, en particulier par l'intervention d'un Comité des Fusions et Acquisitions, qui examine et approuve tous les projets d'acquisition et de cession de société (ou d'activité) et d'alliances stratégiques ou de partenariats.

Chaque acquisition doit faire l'objet de mesures de vérification préalable (due diligence) approfondie avec l'appui de spécialistes internes et/ou d'experts ou de conseils externes. Ainsi, cela permet à Nexans d'identifier les risques liés à la société acquise et mettre en œuvre des actions de maîtrise des risques pouvant se traduire par une réduction du prix d'acquisition ou par l'intégration des dispositions contractuelles pour couvrir le ou les risques identifiés telles que des clauses d'indemnisation.

Un processus de plan d'intégration, dirigé par un chef de projet chargé de l'intégration, doit être mis en œuvre sous la supervision d'un membre du Comité Exécutif.

La Direction des Fusions et Acquisitions pilote les projets de cession d'activités avec le soutien de conseils externes reconnus afin de prévenir tout risque.

2.1.2. Risques opérationnels

2.1.2.1. Risque lié à la cybersécurité, à la continuité et à la performance des systèmes d'information

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Impact financier Impact d'image Impact opérationnel Impact sur la compétitivité (baisse des volumes de vente, perte de contrats et de clients) 	<ul style="list-style-type: none"> Risque lié aux pertes d'exploitation Risque lié à la perte et/ou aux fuites de données Risque de fraude Risque lié à la qualité et à la sécurité des employés de Nexans Risque de litiges de tiers

DESCRIPTION DU RISQUE

L'activité de Nexans s'appuie sur des systèmes et des infrastructures informatiques (centres de données, serveurs et réseaux). Comme toute organisation utilisant des technologies de l'information, le Groupe est très exposé au risque de cyberattaques. Les cyberattaques peuvent provenir de l'intérieur du Groupe (obsolescence des systèmes, erreurs de configuration, manque de maintenance des infrastructures, actes de malveillance) ou de l'extérieur (organisations criminelles agissant pour leur propre compte ou celui d'organisations étatiques).

Techniquement avancées aussi bien dans le monde des systèmes d'information que sur les systèmes industriels, bénéficiant de moyens importants, ces attaques de plus en plus sophistiquées peuvent conduire à des interruptions d'activité, des vols de savoir-faire ou d'informations confidentielles, des tentatives de fraude ou à l'apparition de rançongiciels ayant des impacts financiers et réputationnels potentiellement très élevés. Il est important de souligner que les situations de crise, telles que la crise Covid-19, exacerbent les risques cyber avec une exposition accrue en raison du télétravail. En 2022, le secteur industriel a été identifié comme celui ayant le plus souffert des cyberattaques.

Du fait de la présence mondiale de Nexans, ses activités nécessitent de multiples systèmes d'information, applications informatiques et systèmes d'information industriels souvent interconnectés. En outre, la mise en œuvre d'un plus grand nombre d'initiatives digitales, de nouveaux services pour les clients et les partenaires, et de technologies potentiellement disruptives augmente une exposition potentielle de Nexans aux menaces en matière de cybersécurité (attaques par déni de service, espionnage industriel, rançongiciels, etc.).

Toute perturbation ou interruption de service pourrait avoir des répercussions sur plusieurs régions et activités, et perturber profondément les processus industriels (activités de production ou de distribution), et la capacité de communication interne. Elle pourrait également avoir des répercussions sur l'image du Groupe. Ce risque s'inscrit dans un contexte où la réglementation en matière de protection et de confidentialité des données est de plus en plus exigeante.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'équipe cybersécurité, pilotée par le Directeur de la sécurité informatique, fait partie intégrante de la Direction de la Gestion des Risques et se consacre pleinement au risque cyber. Elle définit et met en œuvre les politiques et les projets spécifiques au Programme de cybersécurité ainsi qu'à la protection des données personnelles. Elle établit des directives sur l'utilisation des systèmes informatiques et industriels à destination de tous les employés. L'équipe cybersécurité est également chargée de réaliser régulièrement des audits et des tests de sécurité sur les systèmes informatiques du Groupe, en collaboration avec des prestataires externes.

Les équipes opérationnelles de la Direction Informatique de l'entreprise et des Directions Informatiques des Business Groups, ainsi que les équipes cybersécurité renforcent en permanence les processus et outils de cybersécurité du Groupe autour de trois grands axes – pour prévenir, détecter et réagir face aux incidents cyber – en collaboration étroite avec leurs prestataires de services.

Ces dernières années, la gouvernance de la cybersécurité a été accrue grâce au développement d'un réseau de correspondants au sein des Business Groups, qui permettent la diffusion et l'application de la procédure Groupe relative à la gestion des risques cyber en collaboration avec l'équipe cyber centrale. Les enjeux liés à la cybersécurité et les mesures mises en œuvre pour lutter contre les cyberattaques sont abordés deux fois par an avec les Executive Vice Presidents des Business Groups et présentés régulièrement au Comité Exécutif de Nexans.

Par ailleurs, le Programme de cybersécurité et l'état d'avancement du plan d'actions sont présentés chaque année au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques.

L'équipe Cybersécurité a conçu un programme spécifique reposant sur quatre piliers :

- 1) Sensibiliser les collaborateurs de Nexans et leur donner les moyens de faire efficacement face aux menaces en les plaçant au centre de ses capacités de détection et de réaction :
 - les collaborateurs ayant accès au système informatique du Groupe sont tenus de suivre une formation en ligne appelée « Cyber & Me ». De plus, une formation d'apprentissage en ligne sur la cybersécurité a été intégrée lors de la « Compliance Week » et a été suivie par 100 % des managers,
 - la cybersécurité fait partie intégrante de la formation à la conformité organisée par le Groupe lors de la « Compliance Week » de Nexans. Par ailleurs, une « Cyber Week » a été organisée en octobre et des roadshows axés sur la cybersécurité ont été déployés sur 15 sites industriels tout au long de l'année afin de sensibiliser les opérateurs,
 - les équipes cybersécurité ont élaboré des supports de communication sur les questions de cybersécurité (via

29 cyber astuces communiquées à l'ensemble des collaborateurs de Nexans et 32 posts sur Yammer),

- des campagnes de phishing sont réalisées plusieurs fois par an. En 2022, 13 campagnes de phishing ont été déployées,
 - la politique de gestion des systèmes d'information et des risques cyber de Nexans est régulièrement mise à jour et adaptée aux nouvelles menaces. À cet égard, en 2022, la politique de sécurité des utilisateurs finaux a été mise à jour et communiquée lors de la « Compliance Week » annuelle de Nexans. L'objectif de cette politique est de conseiller les utilisateurs quant aux règles clés à appliquer lors de l'utilisation des outils du système d'information de Nexans afin d'éviter les cyberincidents ;
- 2) Protéger les principaux actifs technologiques et notamment les projets industriels en contrôlant l'accès aux informations et à leur traitement :
 - en particulier, tous les projets informatiques et industriels, tels que le partenariat avec Schneider pour la transformation Industry 4.0, sont analysés afin d'évaluer l'ampleur des impacts sur Nexans en cas d'incident de sécurité. Sur la base d'une analyse des risques, des contrôles de sécurité – techniques, opérationnels et organisationnels – sont définis et leur mise en œuvre est contrôlée,
 - en adoptant une approche de défense, les équipes de la Direction Informatique ont déployé des technologies de sécurité telles que le filtrage web, l'analyse des e-mails, une solution anti-malware sur les postes de travail et les serveurs, et la segmentation du réseau,
 - le Groupe déploie des solutions de contrôle d'accès de dernière génération. Ce déploiement est assorti d'un projet d'accompagnement au changement avec l'ensemble des métiers pour une meilleure gestion des accès et de leur contrôle,
 - le Groupe a commencé à déployer une solution de détection des menaces OT sur deux sites critiques (Autun en France et Grimsas en Suède). D'autres sites industriels suivront dans les prochaines années ;
 - 3) Répondre à toute menace et à tout incident cyber dans les meilleurs délais pour minimiser l'impact négatif sur les activités commerciales et industrielles :
 - les menaces font l'objet d'une surveillance permanente et les incidents de sécurité sont détectés grâce à un Centre opérationnel de sécurité (SOC), amélioré en 2022, y compris dans l'environnement industriel,
 - une équipe interne de réponse aux crises composée d'experts internes et externes en cybersécurité traite les incidents de cybersécurité rapidement et de manière appropriée par le biais d'enquêtes spécialisées,
 - pour prévenir toute situation telle qu'une cyberattaque dans laquelle Nexans interdirait à ses collaborateurs l'accès au système d'information de Nexans, le Groupe a renforcé sa capacité de gestion de crise en se dotant d'un outil dédié, indépendant du système d'information de Nexans,
 - Nexans a souscrit une assurance cybersécurité afin de couvrir le Groupe en cas de cyberincidents ou de cyberattaques ;

- 4) Contrôler l'efficacité des outils et des contrôles de sécurité mis en œuvre et fournir des moyens d'amélioration continue :
- les principaux systèmes commerciaux et industriels du Groupe sont soumis chaque année à des tests d'intrusion afin d'identifier les principales vulnérabilités et de mettre en place des actions de remédiation,
 - des tests spécifiques de validation des fonctions de sécurité sont effectués dans la phase de développement des projets commerciaux, industriels et informatiques avant de lancer la production.

Le système et le programme de cybersécurité du Groupe sont constamment améliorés et adaptés à la stratégie de Nexans, à l'évolution des cybermenaces et à la transformation digitale, informatique et industrielle du Groupe.

2.1.2.2. **Risque lié au changement climatique et aux risques naturels**

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> • Impact – Perturbations de l'activité • Impact financier • Destruction des actifs physiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la sécurité des employés de Nexans • Risques physiques liés aux actifs • Risques liés à la continuité d'activité

DESCRIPTION DU RISQUE

Pour ce qui concerne les risques physiques, certains sites industriels du Groupe sont implantés dans des zones sujettes à catastrophes naturelles (tremblements de terre, tornades, inondations, etc.).

Par exemple, le site industriel de Charleston aux États-Unis se trouve à côté d'une rivière qui lui permet de bénéficier d'un accès à la mer ; ce site est situé dans une zone exposée aux ouragans. Il est par conséquent exposé à des risques naturels qui ont été pleinement pris en compte lors de sa construction. Le Groupe organise avec son assureur Dommages un plan d'audit systématique de ses sites afin de définir une politique de prévention du risque d'intégrité des sites industriels, mais tout risque d'interruption de production n'est pas pour autant écarté.

Depuis plusieurs années, le Groupe effectue des analyses pour mieux évaluer son exposition aux risques et mettre en place des mesures d'atténuation, si besoin est. Ainsi :

- en 2016, le Groupe a réalisé avec son assureur Dommages aux biens une étude des conséquences possibles du réchauffement climatique sur son exposition aux risques d'inondations et de tempêtes afin entre autres d'ajuster si nécessaire les niveaux de couverture assurantielle de ces risques ;
- en 2018, le Groupe a également réalisé avec son assureur Dommages aux biens une étude des conséquences possibles du réchauffement climatique sur son exposition aux risques de sécheresse.

Ces études sont particulièrement importantes étant donné le marché de l'assurance actuel.

La liste ci-dessous (1) détaille les sites présentant un risque de catastrophe naturelle, ainsi que des sites ou pays qui y ont été exposés dans le passé :

- tremblement de terre : Japon, États-Unis, Liban, Turquie, Italie, Chili, Pérou ;
- tempête : Suisse, Belgique, Japon, Norvège, États-Unis ;
- inondation : Norvège, Australie, États-Unis, France, Turquie, Brésil ;
- grêle/tempête de verglas : Suisse, Allemagne, Belgique, France, Canada, Turquie ;
- tornade : États-Unis, Japon ;
- submersion, tsunami : Japon.

Dans le cadre d'une étude sur les risques liés au changement climatique réalisée en 2021 conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »), une évaluation des risques physiques sur 11 sites industriels de Nexans a été effectuée sur la période 2030-2100 (voir Section 3.3.5. : « La résilience du modèle d'affaires du Groupe face à l'impact du changement climatique » du Chapitre 3 pour plus de détails). Elle a montré que dans un scénario de réchauffement de 3 °C :

- l'intensité des dommages dus au changement climatique pourrait augmenter. Les pics devraient se produire entre 2070 et 2080 ;
- les principaux risques climatiques seraient les inondations, l'élévation du niveau de la mer et les cyclones tropicaux ;
- même si les risques d'inondation et d'élévation du niveau de la mer augmentaient de manière significative, un seul site serait exposé au risque d'inondation ;
- le risque de cyclone tropical resterait stable sur la période ;
- les risques de sécheresse, de feu de forêt, de tempête de convection et de canicule augmenteraient, mais leur impact sur les sites analysés resterait limité.

Enfin, à l'instar de celles d'autres multinationales, les activités de Nexans peuvent être exposées à un risque de transition énergétique (découlant du passage à une économie à faible émission de carbone).

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Nexans évalue constamment les risques dus aux catastrophes naturelles avec l'aide de son assureur Dommages et examine parallèlement le plan d'atténuation à mettre en œuvre pour mieux limiter les impacts de ces risques en cas de catastrophe naturelle.

Lorsqu'il investit dans des sites industriels tels que Charleston ou pour les sites exposés à des risques élevés de catastrophes naturelles, le Groupe veille à ce que des solutions techniques soient définies pour réduire les impacts de ces risques. Par exemple, à Charleston, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour atténuer les risques :

- au niveau de la conception des installations : plusieurs mesures ont été prises, comme la sécurisation de tous les éléments de toiture avec des fixations de type « Hurricane Approved », etc ;
- au niveau de la conception du site : à titre d'exemple, le site a été construit de sorte que le bâtiment se trouve à une hauteur de 4,5 mètres ;

(1) D'autres sites sont exposés, mais leur niveau d'exposition n'est pas considéré comme élevé.

- via un plan de gestion des urgences, en particulier en cas d'ouragan, en vertu duquel les membres du personnel désignés de l'usine assurent le suivi et la coordination avec les services en charge des urgences au niveau du Comté ou de l'État si ce type d'événement climatique se déclenche dans la région.

Sur les autres sites, le Groupe développe en permanence des plans d'atténuation des risques naturels, tels que la mise en place de circuits d'eau fermés pour lutter contre les risques de sécheresse.

Les collaborateurs sont régulièrement formés pour faire face de manière appropriée à une catastrophe naturelle. Un plan de continuité des activités est élaboré, et des processus de gestion de crise sont mis en place pour gérer les événements naturels exceptionnels.

Le Groupe a réalisé en 2021 une étude pour évaluer le risque de transition (conformément aux recommandations de la TCFD) afin d'évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique, tel que détaillé dans la Section 3.3.5 : « La résilience du modèle d'affaires du Groupe face à l'impact du changement climatique » du Chapitre 3. Il ressort de cette étude que le changement climatique pourrait déboucher sur des opportunités commerciales pour Nexans.

S'agissant des risques liés au changement climatique, ils faisaient partie de la Compliance Week annuelle de Nexans en 2022.

2.1.2.3. Risque lié aux projets clé en main dans le segment Production et Transmission

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> • Réputation du Groupe • Impact financier (demandes de dommages et intérêts, retards de paiement, baisse des ventes et de la marge brute, impacts métaux et change, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques liés aux litiges et aux procédures judiciaires • Risques liés à la responsabilité contractuelle : responsabilité du fait des produits • Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe

DESCRIPTION DU RISQUE

Expansion aux États-Unis

Le marché américain des câbles haute tension devrait afficher une forte croissance, portée par le développement des parcs éoliens offshore destiné à accompagner la transition énergétique. Les États-Unis visent 30 GW de capacités éoliennes offshore installées d'ici 2030.

Le Groupe a transformé son usine de câbles sous-marins haute tension de Charleston, en Caroline du Sud, aux États-Unis, pour approvisionner le marché américain de l'éolien offshore en forte croissance. Cette usine de câbles sous-marins haute tension, unique en son genre aux États-Unis, contribue au développement d'une chaîne d'approvisionnement locale et soutient l'industrie

éolienne offshore.

Tout retard dans la montée en puissance de notre usine de câbles sous-marins haute tension à Charleston pourrait compromettre notre capacité à capter la croissance du marché.

Le Groupe reste exposé à l'évolution de la réglementation au niveau fédéral et/ou local, ce qui pourrait entraîner un renforcement des règles en matière de contenu local et potentiellement impacter les ventes de Nexans sur le marché américain.

Retard dans l'attribution des projets

En raison de la taille et de la complexité croissantes des projets clés en main, le Groupe pourrait avoir des difficultés à déterminer la date d'attribution finale de ces projets car le calendrier dépendra, entre autres, de la capacité des clients à trouver un financement en temps voulu.

Tout retard dans le calendrier des projets clés en main pourrait avoir un impact sur les prévisions et la capacité de Nexans à soumissionner pour de tels projets.

Capacité industrielle, installation et production

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets clé en main est lié aux activités de câbles sous-marins et de haute tension terrestres. Le chiffre d'affaires de ces activités, variable d'une année à l'autre, représente environ 13 % du chiffre d'affaires consolidé à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où la société du Groupe contractante ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation). Les deux principaux segments de marché de Nexans sont, d'une part, les projets d'interconnexion et d'électrification (terrestres et sous-marins), et d'autre part, les projets éoliens offshore. Les tendances sur ces deux marchés sont i) l'augmentation de la taille des projets, et ii) l'accroissement de la complexité technique en eaux plus profondes, avec des câbles plus gros et des applications dynamiques. À cet égard, soulignons que ces tendances surviennent dans un contexte où certains clients ont durci leurs critères quant au niveau de risque et de responsabilité que leurs fournisseurs doivent être prêts à assumer pour se voir attribuer un projet.

Risque lié à la taille et à la complexité des projets

Du fait de l'augmentation de la complexité et/ou de la taille des projets d'interconnexion sous-marins, ainsi que des projets éoliens offshore, les entités opérationnelles de Nexans doivent gérer plusieurs sous-catégories de risques, notamment les suivants :

- ces projets impliquent des lots de sous-traitance à forte valeur ajoutée (en particulier la protection offshore, les travaux de génie civil onshore) et exigent de la part des entités opérationnelles de Nexans un niveau d'expertise plus élevé au regard de ces lots et la capacité à gérer des sous-traitants pour ce genre de travaux ;
- dans un contexte d'inflation, de volatilité des prix des matières premières et de hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation de la taille des projets viendra renforcer l'impact en cas d'échec de la politique de couverture du Groupe ou de non-répercussion des coûts sur les clients ;
- la complexité et la taille croissante des projets nécessitent un schéma de chiffrage encore plus robuste dans le cadre de la tarification des projets clé en main. Cela pourrait donc avoir un impact sur la rentabilité de ces projets.

Risque lié à la disponibilité des navires

- l'attribution de grands projets clé en main nécessitera, outre les deux navires déjà en possession de Nexans, la sous-traitance de navires câblés, ce qui soulève la question de la disponibilité de navires appropriés.

Risque lié à la responsabilité contractuelle

Nexans sera donc plus exposé en termes de garantie, sachant que les clients recherchent généralement des conditions contractuelles plus strictes que certains concurrents semblent prêts à accepter. Ce risque est significatif en raison i) de l'augmentation de la taille des projets et ii) du nombre de projets acceptés qui accroît l'exposition cumulée.

Risque lié à la dégradation des actifs clés

Si Nexans devait subir des dommages et/ou une détérioration sur des actifs clés pour les activités haute tension terrestres et sous-marines (y compris le navire Nexans Aurora et les sites industriels Charleston, Futtsu ou Halden), cela pourrait entraîner des retards au niveau des gros projets clé en main. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Risque de retard dans l'exécution des projets clé en main

Compte tenu de l'augmentation des puissances transportées et des exigences des clients, la hausse de la taille et de la complexité des projets, l'important volume de commandes et la nécessité de réussir certains tests après la signature du contrat peut entraîner des retards dans le planning de fabrication et/ou conduire à la nécessité de refabriquer certains câbles.

De même, la bonne exécution de projets d'infrastructures clé en main peut dépendre de et/ou être affectée par la survenance d'événements imprévus ou l'existence de paramètres différents de ceux escomptés pendant la préparation du projet. Lorsque de tels aléas surviennent, un ajustement des dispositions contractuelles est parfois convenu avec le client, mais la société contractante du Groupe peut être amenée à supporter, momentanément ou de manière définitive, les surcoûts de production ou d'installation. Ce fut le cas dans le cadre de la Covid-19. À la date de ce document, les entités opérationnelles de Nexans suivent constamment les mesures de restriction prises par les pays pour adopter des actions de maîtrise afin d'assurer la continuité de l'activité, notamment en ce qui concerne les questions logistiques et les travaux d'installation.

Dans le cadre de ce type de contrat, la mise en cause éventuelle de sociétés du Groupe serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe dans son ensemble en raison i) de l'importance des pénalités encourues, ii) de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles (avant ou après livraison), iii) des demandes de dommages-intérêts formulées à l'encontre des sociétés du Groupe concernées, iv) de l'extension de la période de garantie ou encore v) du fait de conséquences indirectes de ces mises en cause, y compris les éventuels retards de production induits sur d'autres projets.

Dans les cas où la (ou lesdites) société(s) du Groupe est/(sont) confrontée(s) à de telles mises en cause, le Groupe en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats, comme décrit à la Note 1.E.a de l'annexe aux comptes consolidés.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Concernant le risque lié à l'expansion aux États-Unis, les mesures suivantes sont en place :

- Nexans a signé un accord-cadre avec Eversource et Ørsted portant sur la fourniture des premiers câbles sous-marins haute tension d'exportation fabriqués aux États-Unis. Le Groupe livrera jusqu'à 1 000 km de câbles pour les parcs éoliens offshore d'Ørsted et d'Eversource en Amérique du Nord jusqu'en 2027 ;
- une équipe dédiée a été nommée afin d'assurer une montée en puissance rapide de notre usine de câbles sous-marins haute tension à Charleston ;
- outre la décision de transformer son usine de câbles sous-marins haute tension à Charleston, en Caroline du Sud (États-Unis), Nexans suit de près toute évolution potentielle de la réglementation en matière de contenu local ;
- en 2022, Nexans a reçu la commande finale de la joint-venture entre Equinor et bp pour un contrat clé en main d'exportation de câbles éoliens offshore aux États-Unis pour le compte d'Empire Wind 1. Le projet fait partie du plus grand parc éolien offshore d'Empire Wind, qui générera suffisamment d'énergie renouvelable pour alimenter plus d'un million de foyers dans l'État de New York. Plus de 500 000 de ces logements seront alimentés par les câbles couverts par ce contrat pour Empire Wind 1.

Le Groupe a développé un système détaillé de gestion des risques pour les projets clé en main, basé sur les éléments suivants :

- tous les contrats importants conclus par les filiales opérationnelles du Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, l'ensemble des offres commerciales supérieures à 25 millions d'euros pour les activités du Business Group Production et Transmission étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation du personnel commercial et technique aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la Direction Juridique ;
- l'exécution des projets est directement gérée par un directeur de projet qui s'appuie sur des équipes spécialisées chargées de livrer le projet dans le respect des exigences de budget, de qualité et de délais. En outre, les équipes veillent à l'application de la politique de gestion des risques du Groupe. Dans ce contexte, les équipes évaluent constamment les risques et mettent en œuvre des actions visant à identifier et à atténuer les risques susceptibles d'apparaître au cours de l'exécution du projet ;
- une politique de qualité et des procédures de contrôle sont en place pour surveiller la qualité de la production ;
- les sites industriels sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001 ;
- le développement de technologies visant à garantir aux clients des processus industriels fiables ainsi qu'une qualité et des performances élevées des produits ;
- le développement de nouvelles capacités d'installation telles qu'Aurora, le nouveau navire câblé entré en service en 2021. Ces nouvelles capacités permettront d'améliorer de manière substantielle la réalisation en temps voulu des projets clé en main et de respecter les obligations liées à la protection des câbles, dont les performances contribueront à la compétitivité des offres ;
- pour faire face à l'augmentation des commandes, Nexans a conclu un contrat d'affrètement avec VAN OORD pour assurer la disponibilité des navires en 2025 et sur une partie de l'année 2026 ;
- le Groupe a souscrit un programme d'assurance « Construction All Risk » (CAR) spécialement conçu pour faire face aux risques liés aux projets clé en main ;
- dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Nexans a conclu un partenariat avec Bureau Veritas afin de certifier les processus d'organisation et de gestion des risques de Nexans pour la réalisation de projets clé en main. Dans ce contexte, Bureau Veritas a réalisé un audit desdits processus. Ce processus d'audit a abouti à la délivrance d'une certification le 15 janvier 2022 ;
- les câbles – qui doivent être conformes à différentes spécifications et normes internationales – sont testés à plusieurs reprises : i) avant le début de la fabrication, ii) avant la livraison sous réserve des tests de validation en usine (FAT) et iii) après l'installation et avant la mise en service (test de validation sur site) ;
- les besoins en personnel expérimenté aux fins de gérer les sous-traitants au stade de l'appel d'offres et de l'exécution du projet ont augmenté. Le Business Group Production et Transmission a également revu ses processus et son organisation pour s'adapter au mieux à cette évolution de la taille et de la complexité des projets.

2.1.2.4. Risque lié à la fluctuation des prix et à la disponibilité des matières premières

Classement des risques



Effets potentiels pour le Groupe

- Impact financier (pénalités de retard, demandes de dommages et intérêts, etc.)
- Interruption d'activité
- Baisse du chiffre d'affaires

Principaux risques corrélés

- Risque sur les cours des métaux et la couverture de sa volatilité.

DESCRIPTION DU RISQUE

L'industrie du câble est très dépendante de l'approvisionnement en matières premières (notamment le cuivre, l'aluminium, le plomb et les plastiques).

Le cuivre, l'aluminium, le plomb et les plastiques (PE et PVC notamment) sont les principales matières premières utilisées par les sociétés opérationnelles du Groupe, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls la majorité des achats de matières premières. Par ailleurs, la fibre optique constitue une matière première critique pour les activités du Groupe en câbles de télécommunications et de données.

Les fluctuations des cours et la disponibilité des matières premières ont un impact direct sur les activités du Groupe. À cet égard, le Groupe évalue en permanence les risques de tension sur l'approvisionnement en matières premières, que ce soit sur les prix ou sur leurs disponibilités.

La consommation de cuivre en 2022 s'est élevée à environ 460 000 tonnes (contre 480 000 tonnes pour 2021), hors volumes transformés pour le compte de clients pour environ 79 000 tonnes. Pour l'essentiel de leurs besoins, les sociétés du Groupe concernées concluent avec différents producteurs de cuivre des contrats annuels d'achat portant sur des quantités déterminées. La consommation d'aluminium en 2022 s'est élevée à 108 000 tonnes (contre 95 000 tonnes pour 2021).

Le Groupe n'exclut pas que des tensions de l'offre et de la demande sur les marchés du cuivre et de l'aluminium puissent conduire à des pénuries d'approvisionnement et avoir ainsi un impact sur ses activités, en particulier du fait du conflit qui entre la Russie et l'Ukraine.

Risque de pénurie

- des pénuries mondiales, des interruptions de l'approvisionnement ou l'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe ;
- certaines matières premières, comme i) le silicone ou le XLPE pour application en câbles haute tension DC, et ii) les plastiques, notamment spéciaux, sont fournies par un nombre limité d'acteurs. Le Groupe n'exclut pas que d'éventuelles tensions sur ce marché ou des expositions aux risques industriels (incendie, explosion) puissent conduire à des difficultés d'approvisionnement et avoir ainsi un impact sur ses activités. L'activité de certaines filiales opérationnelles du Groupe pourrait s'en trouver significativement impactée ;

- en outre, les entités opérationnelles dédiées aux activités de haute tension ont des difficultés à fournir les types d'aluminium spécifiques requis sur le marché américain. Le Groupe est également confronté à des capacités limitées au niveau de l'acier (nuances d'acier spécifiques) et des tiges d'aluminium à faible teneur en carbone.

Risque de volatilité des prix

En ce qui concerne la volatilité des prix, si le coût des matières premières augmente, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter pleinement la hausse sur ses clients et pourrait subir une certaine pression de la part des fournisseurs de cuivre qui exigeront un paiement immédiat. Outre le risque de prix, du fait de sa politique d'approvisionnement dans plusieurs pays et plusieurs zones, le Groupe a une exposition indirecte au risque de change dans la mesure où un volume important d'achats de ses matières premières (hors métaux non-ferreux) est constitué de dérivés du pétrole (plastiques, etc.), de gaz naturel ou d'acier.

Des risques supplémentaires peuvent en outre provenir du fait que les marchés de métaux non ferreux (cuivre, aluminium, plomb) fonctionnent sur la base de contrats d'achat ferme (take or pay).

Enfin, hormis des événements conjoncturels, les tensions sur le marché des matières premières sont également dues à des facteurs structurels. Ces derniers sont liés à une demande croissante d'approvisionnement en énergie verte, aux objectifs de zéro émission nette et aux enjeux climatiques plus larges. Ils entraînent une forte augmentation de la consommation de certaines matières premières, tout en favorisant la recherche de matières premières de substitution plus respectueuses de l'environnement.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Pour réduire les risques liés aux matières premières, le Groupe a développé différentes actions d'atténuation, notamment :

- pour les marchés des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et plomb), les entités du Groupe fonctionnent sur la base de contrats d'achat ferme (take or pay) en négociant, pour éviter le risque de surapprovisionnement, des clauses de flexibilité de volume.

La politique du Groupe vise à sécuriser ses besoins en métaux non ferreux par des contrats à long terme, avec une grande flexibilité à la hausse et à la baisse afin de s'assurer que ses besoins sont toujours satisfaits.

- de manière générale, les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée. La stratégie achats, reposant sur des relations étroites avec un certain nombre de fournisseurs clés, vise à réduire l'exposition aux risques de pénuries de produits sensibles, qu'il s'agisse de métaux, plastiques, équipements ou services. Le Groupe évalue la vulnérabilité financière de ses fournisseurs les plus essentiels, et s'assure qu'ils ont mis en place un solide plan de continuité de leurs activités. La politique du Groupe est de mettre sur pied, dans la mesure du possible, des sources alternatives d'approvisionnement pour les matières premières entrant dans la fabrication des produits Nexans (« stratégie multi-sources »). Bien que des progrès restent à faire, les efforts déployés ces dernières années pour réduire la dépendance du Groupe envers un seul fournisseur ont porté leurs fruits lors de la crise Covid-19, durant laquelle aucune rupture de la chaîne d'approvisionnement n'a

été observée. Toutefois, le Groupe doit poursuivre ses efforts pour qu'aucune de ses entités opérationnelles ne dépende d'un fournisseur unique pour certaines matières premières (« mono-source »).

- le Groupe a développé des sources alternatives aux sources russes, notamment pour l'aluminium.
- l'un des objectifs du Groupe au cours des dernières années a été de réduire la complexité de ses portefeuilles de produits et de fournisseurs. L'objectif est également de limiter la dépendance de Nexans vis-à-vis de certains fournisseurs, notamment par la substitution de matériaux entre sites et catégories (comme pour certains plastiques).
- en ce qui concerne l'approvisionnement en cuivre, grâce à son intégration verticale dans la production de cuivre, le Groupe bénéficie d'une position privilégiée par rapport aux autres acteurs du secteur.
- les instruments financiers utilisés par les filiales du Groupe afin de gérer leur exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la Note 27 de l'annexe aux comptes consolidés « Risques financiers », paragraphe C « Risques sur les cours de change et des métaux ». La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe E « Analyse de sensibilité aux risques de marché » de la même note.

2.1.2.5. Risque industriel et environnemental

Classement des risques



Effets potentiels pour le Groupe

- Interruption de l'activité industrielle
- Réputation du Groupe
- Amendes/litiges/procédures judiciaires
- Baisse/perte de chiffre d'affaires

Principaux risques corrélés

- Risques liés à la santé et la sécurité des collaborateurs
- Risques liés aux fusions-acquisitions (sélection de la cible)
- Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe

DESCRIPTION DU RISQUE

Risque industriel

Les sociétés opérationnelles du Groupe exerçant une activité industrielle sont confrontées aux risques d'intégrité de leurs sites de production et de pannes majeures de machines, qui pourraient générer des arrêts de production et des conséquences négatives significatives.

Certains sites, notamment au Brésil, peuvent également être soumis à des risques d'exploitation liés à des ruptures potentielles d'approvisionnement en eau et en électricité.

Compte tenu de l'importance que revêtent les marchés des câbles sous-marins haute tension, le Groupe a mis en œuvre un important projet d'investissement pour soutenir la croissance de l'activité :

- tout d'abord, il lui faut disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés. Le Groupe exploite son propre navire câblé, le Skagerrak (par le biais d'une de ses filiales norvégiennes), l'un des rares navires spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension de grande longueur en eaux profondes. En 2017, Nexans a lancé la construction de l'Aurora, un nouveau navire câblé qui est entré en service en mai 2021, afin soutenir la croissance de l'activité et de lui permettre de participer à des projets plus pertinents et complexes. Ces navires sont exposés aux risques maritimes (tempêtes, icebergs, actes de piraterie par exemple) ;
- deuxièmement, afin de faire face à la demande croissante sur le marché américain, notamment le marché de l'éolien offshore, Nexans a réalisé d'importants investissements pour moderniser l'usine de Charleston, ce qui en fait le seul site de fabrication de câbles sous-marins basé aux États-Unis. La montée en puissance du site industriel de Charleston sera déterminante dans le cadre du développement des câbles sous-marins de Nexans sur le marché américain ;
- troisièmement, pour répondre à la demande du marché mondial des câbles sous-marins haute tension, Nexans réalise d'importants investissements pour étendre son site industriel de Halden (Norvège). L'extension du site de Halden est essentielle pour le développement de l'activité de Nexans Norway afin de répondre à la forte demande du marché.

Lors de la mise en œuvre de projets d'investissements industriels, le Groupe est exposé au risque de ne pas atteindre ses objectifs, en particulier si les entités opérationnelles de Nexans ne parviennent pas à remplir leurs capacités de production et/ou d'installation accrues ou ne sont pas en mesure de fournir des câbles et des services dans le cadre des spécificités techniques requises. Cela pourrait avoir un impact significatif, notamment dans le cas de nouveaux équipements ou de nouvelles usines construites en vue de permettre au Groupe de pénétrer sur des marchés où il n'a pas de présence opérationnelle ou une présence limitée.

Les investissements dans le site de Charleston et dans les navires figurent parmi les projets d'investissement susceptibles d'avoir de lourdes conséquences si les objectifs fixés ne sont pas atteints.

Risque environnemental

Le Groupe, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les rejets dans l'air, dans l'eau et dans le sol, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la dépollution du sol et du sous-sol. Ces normes exposent les sociétés opérationnelles du Groupe à un risque de mise en jeu de leur responsabilité et le cas échéant à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés).

Aux États-Unis en particulier, les activités des entités opérationnelles du Groupe sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement même en l'absence d'une faute quelconque de ladite personne ou même si les activités concernées sont conformes à la réglementation.

Le Groupe est également soumis à des obligations de dépollution (travaux de remise en état et/ou obligations de supervision) en cas d'éventuelles fermetures de sites. Ainsi, au Brésil, dans le cadre par exemple de la fermeture de sites, l'entité brésilienne du Groupe a achevé des travaux de dépollution en conformité avec la réglementation locale (avoisinant au total 3 millions d'euros).

Au 31 décembre 2022, les provisions consolidées pour risques environnementaux s'élèvent à environ 5 millions d'euros et comptent principalement des sommes provisionnées pour (i) les coûts de dépollution de plusieurs sites industriels et (ii) un litige avec les acquéreurs d'un terrain et les autorités locales de Duisburg en Allemagne concernant la pollution des sols et des eaux souterraines. Par ailleurs, le Groupe a entrepris des études de site pour déterminer si d'éventuelles actions de dépollution seraient nécessaires. Le Groupe estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles mises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats, compte tenu de la valeur des terrains qui, dans le passé, a toujours dépassé le coût d'éventuelles mises en état.

Le Groupe ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouvelles circonstances ou faits n'entraîneront pas de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Se référer à la section 3.3 du Chapitre 3 « L'environnement : une approche responsable et durable » pour plus de détails.

Risque relatif à l'amiante

Les processus de fabrication des différentes filiales opérationnelles du Groupe n'impliquent pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée, conformément à la législation applicable, notamment pour améliorer l'isolation de certains types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, et pour la coulée continue sur un site en France. L'activité de fabrication de fours pour fils émaillés a été arrêtée depuis très longtemps. Le Groupe fait l'objet de réclamations ou procédures judiciaires, en France et à l'étranger, concernant des allégations d'exposition de salariés ou d'anciens salariés à l'amiante.

Fin 2016, environ 60 personnes en France ont été classées comme souffrant d'une maladie professionnelle liée à l'amiante. Une action en justice a été engagée à l'encontre du Groupe. L'action en justice impliquait environ 230 plaignants (240 procédures judiciaires) cherchant à être indemnisés pour des motifs d'anxiété résultant d'une prétendue exposition à l'amiante. Le site concerné a été classé par arrêté ministériel de mars 2015 sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA). En 2020, la Cour d'Appel administrative a confirmé la décision du tribunal administratif d'annuler le classement par le gouvernement français. Depuis l'arrêt de la Cour d'Appel administrative, les procédures judiciaires ont repris. À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, seules 5 procédures judiciaires sont encore en cours, concernant 4 plaignants. Environ 235 procédures judiciaires relatives à 225 plaignants ont été clôturées avec un impact financier limité.

Des procédures similaires sont également en cours en France concernant d'autres sites industriels (pour trois salariés de Nexans dont deux procédures judiciaires concernant des salariés qui auraient été exposés à l'amiante sur des sites industriels ne relevant alors pas de Nexans).

En outre, pour des raisons historiques, une présence d'amiante est possible dans certains bâtiments construits avant l'interdiction de l'amiante adoptée localement pays par pays.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

- afin de gérer les risques industriels, le Groupe a conçu une procédure interne pour évaluer les risques liés aux projets d'investissement et évaluer le retour sur investissement. Lors de la mise en œuvre de tels projets d'investissement, le Groupe définit un plan d'action pour s'assurer que les nouveaux actifs seront correctement utilisés dans le cadre de processus industriels formalisés et détaillés, et qu'ils seront correctement entretenus. Des plans de prévention sont définis pour atténuer les risques et les vulnérabilités identifiés. Pour réduire les risques d'obsolescence, des investissements réguliers sont réalisés dans la modernisation et la maintenance des sites industriels. Le Groupe a également lancé, en 2022, un plan de continuité d'activité devant être mis en œuvre par tous les sites industriels dans le but de les aider à identifier les risques et à définir un plan d'actions de secours/ d'atténuation en cas de survenance d'un risque.
- s'agissant des investissements réalisés à Charleston et à Halden, une équipe dédiée a été constituée afin d'assurer une montée en puissance régulière des sites industriels en vue d'obtenir le retour sur investissement attendu en temps voulu.
- en ce qui concerne le risque environnemental, le Groupe s'assure que ses sites industriels disposent des moyens suffisants pour suivre et connaître les exigences réglementaires auxquelles ils sont soumis et leurs évolutions, ainsi que des ressources financières nécessaires pour respecter ces exigences (voir la Section 4.2. « Planète » pour une description plus détaillée du système de pilotage environnemental du Groupe). La phase 1 de la vérification préalable en matière environnementale, ou le diagnostic initial de pollution des sols ont été réalisés dans tous les sites de Nexans. Les phases composant la vérification préalable en matière environnementale sont menées par des prestataires de services spécialisés reconnus à l'international.
- parallèlement, s'agissant des risques environnementaux, Nexans mène chaque année une enquête détaillée afin d'identifier et de définir tous les risques éventuels et d'évaluer les moyens pour prévenir chacun d'entre eux. Pour améliorer ses processus, Nexans a développé en 2021 un nouvel outil d'évaluation des risques industriels. Cette évaluation des risques est basée sur une série d'étapes, dont i) l'identification des risques, ii) l'évaluation de la criticité des risques, et iii) la définition des éventuelles actions complémentaires requises pour atténuer les risques. Cet outil permet également de mieux suivre la mise en œuvre des actions d'atténuation des risques définies, ainsi que l'évaluation des résultats. Ces mesures participeront également à la diffusion de la culture du risque au sein des entités opérationnelles, et notamment à une gestion proactive des risques industriels dans l'ensemble du Groupe.
- concernant le risque lié à l'amiante, une surveillance visant à vérifier le respect des réglementations locales est menée sous

l'égide des responsables des unités opérationnelles industrielles. En outre, les responsables des unités opérationnelles industrielles élaborent et actualisent des plans d'élimination.

2.1.2.6. Risque lié à la pénurie d'énergie et à la volatilité des prix

Classement des risques



Effets potentiels pour le Groupe

- Impact financier
- Baisse du chiffre d'affaires
- Interruption d'activité

Principaux risques corrélés

- Aucun

DESCRIPTION DU RISQUE

Le Groupe est exposé à de fortes tensions sur le marché de l'énergie (électricité, gaz, etc.), qui a enregistré d'importantes hausses de prix en 2022. À titre d'exemple, le prix de l'électricité sur les principaux marchés européens (par exemple, la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Italie) a augmenté de plus de 151 % entre 2021 et 2022. En cette période d'inflation, cette tendance se confirme pour tous les types d'énergie (électricité, gaz, etc.) et les marchés où le Groupe est présent. La volatilité devrait encore être importante en 2023, voire en 2024. En sus de ces hausses, Nexans est confronté à un niveau de complexité supplémentaire lié au fait que, selon les pays hôtes, les marchés de l'énergie (notamment du gaz et de l'électricité) peuvent être réglementés (par exemple en Turquie et en France – pour une partie du volume – pays soumis au mécanisme de l'Arenh, au Canada et dans certains États des États-Unis) ou non réglementés (comme en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Norvège et en Suède).

Les tensions sur les marchés de l'énergie s'expliquent par une forte augmentation de la demande d'énergie sur les différents marchés géographiques, par une diminution des réserves de gaz pour partie liée aux tensions géopolitiques (par exemple, la crise en Ukraine), par une diminution de la production d'énergie nucléaire liée à la période de maintenance prolongée (en particulier en France), par les conditions météorologiques (par exemple, l'été chaud et sec qui a eu un impact à la fois sur l'offre en mettant la pression sur la production hydroélectrique dans de nombreux pays de l'UE et sur la demande en augmentant les besoins de climatisation et de refroidissement sur le continent), et par une production d'énergie renouvelable qui reste limitée.

S'agissant de la disponibilité de l'énergie, le Groupe pourrait, du fait de l'ensemble de ces facteurs, faire face à des pénuries d'énergie dans certains pays d'Europe (comme la France par exemple) en 2023, ce qui pourrait potentiellement impacter son activité. Cela nécessitera un suivi rapproché du risque auprès des principaux fournisseurs européens, notamment allemands.

Par ailleurs, la visibilité sur l'avenir des marchés de l'énergie reste limitée. Cela ne facilite pas l'anticipation à moyen et long terme.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Pour limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie et le risque potentiel de coupure d'énergie, le Groupe a mis en œuvre les mesures suivantes :

- dans le cas des pays où les marchés sont déréglementés, afin d'éviter une fluctuation importante du prix de l'énergie, de répondre aux besoins énergétiques et d'anticiper les coûts énergétiques au niveau des offres commerciales, Nexans a adapté sa politique de gestion des risques énergétiques pour tenir compte du nouveau contexte des marchés de l'énergie. Cette politique repose sur la mise en place de contrats à long terme avec ses fournisseurs d'énergie en vue de bloquer les prix de l'électricité et du gaz 1 à 2 ans à l'avance, en fonction de l'évolution des prix de marché.

Nexans a constitué un Comité Énergie chargé de suivre l'évolution des prix de marché et de s'assurer de la bonne application de la politique mentionnée ci-dessus. Dans le même temps, Nexans a mis en place un programme d'amélioration continue pour lutter contre le réchauffement climatique tout en atténuant les risques de pénurie d'énergie et de volatilité des prix avec des programmes tels que :

- l'installation de panneaux solaires sur les sites industriels du Groupe, comme au Liban et au Maroc. D'autres projets d'installation de panneaux solaires sur les sites industriels de Nexans, qui permettront à d'autres sites industriels du Groupe de produire leur énergie renouvelable, sont actuellement à l'étude en Australie (Lilydale) et en Turquie (Denizli et Tuzla) ;
- un programme d'installation d'ampoules LED permettant de réduire de plus de 60 % la consommation d'énergie sur l'éclairage est actuellement déployé dans 27 usines du Groupe.

Par ailleurs, Nexans étudie d'autres solutions durables, telles que les contrats d'énergie à long terme (notamment les accords d'achat d'électricité) pour couvrir les besoins de Nexans en Europe. Ces solutions permettront de soutenir le développement de nouveaux actifs d'énergie renouvelable sur le marché tout en sécurisant l'approvisionnement en énergie et en atténuant le risque d'augmentation future des coûts de l'électricité.

2.1.2.7. Risque lié à la responsabilité contractuelle : responsabilité du fait des produits

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> • Impact financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de litiges • Risque relatif à des projets clé en main

DESCRIPTION DU RISQUE

L'activité industrielle et commerciale des sociétés opérationnelles du Groupe les expose à d'éventuels problèmes liés à la qualité des produits ou à d'éventuelles allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. En particulier, la fourniture des produits du Groupe à certains secteurs tels que l'industrie automobile ou aérospatiale, exposerait les sociétés opérationnelles du Groupe à d'éventuelles campagnes

de rappels de produits ou des réclamations liées à des suspensions d'autorisation de voler en raison de défauts sériels de produits pouvant affecter un grand nombre de véhicules ou d'avions.

Par ailleurs, les pratiques et les tendances de l'industrie et du marché ont évolué ces dernières années, et les clients (comme sur les marchés du pétrole et du gaz ou des centrales nucléaires) demandent des périodes de garantie plus longues sur les produits, et des conditions contractuelles plus strictes (notamment en matière de responsabilité). Dans le même temps, les garanties accordées aux différentes sociétés du Groupe par leurs fournisseurs de matériaux et composants utilisés dans les produits de ces sociétés peuvent être plus courtes ou moins étendues que les garanties accordées par les filiales du Groupe à leurs propres clients (par exemple, les tubes d'acier dans les câbles ombilicaux, la fibre optique dans les câbles à fibres optiques, les matériaux en PVC et autres).

Dans certains pays comme en Amérique du Sud et en Europe (notamment en France et en Italie), les termes et conditions imposés par les réseaux de distribution d'énergie ne prévoient pas de limitation de responsabilité pour certaines catégories de câbles. Dans le même esprit, dans certaines industries telles que l'industrie automobile, les clients imposent leurs termes et conditions sans limitation de responsabilité.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Pour limiter les risques liés à la responsabilité du fait du produit, le Groupe a développé les systèmes de contrôle suivants :

- les contrats importants conclus par les filiales opérationnelles du Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, les offres commerciales supérieures à cinq millions d'euros pour les activités autres que celles de la division Haute Tension étant soumises à un Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation du personnel commercial et technique aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la Direction Juridique du Groupe ;
- une politique pour les contrats commerciaux visant à limiter le risque global de responsabilité des sociétés opérationnelles du Groupe envers leurs clients en cas de problème d'exécution du contrat (tel qu'un retard, un problème qualité) ;
- pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle de la qualité de ses produits. La plupart des unités du Groupe sont certifiées ISO 9001. Bon nombre d'entre elles sont également titulaires de certifications spécifiques à leur métier (par exemple, IRIS pour le matériel roulant, ISO 9100 pour l'aéronautique, etc.). Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client. Le Groupe bénéficie actuellement d'une assurance « responsabilité civile » qui couvre les dommages encourus du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que les assurances souscrites suffiront pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe « Assurances » ci-après), et si plusieurs entités font l'objet d'actions au cours d'une même année, les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement, et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de polices, telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard. Le Groupe bénéficie actuellement d'une assurance « responsabilité civile » qui couvre les dommages encourus du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les

sinistres survenus dans le passé. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que les assurances souscrites suffiront pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe « Assurances » ci-après), et si plusieurs entités font l'objet d'actions au cours d'une même année, les montants de garanties,

bien qu'importants, sont limités annuellement, et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de polices, telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

2.1.3. Risques juridiques et de conformité

2.1.3.1. Risque lié au non-respect des lois anti-trust

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> • Réputation du Groupe • Interdiction de participer à certains appels d'offres publics ou radiation de clients • Impact financier (amendes, indemnités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque lié aux opérations de fusions et acquisitions • Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe • Risques de litiges

DESCRIPTION DU RISQUE

Fin janvier 2009, la Commission européenne a lancé une enquête antitrust contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles supposées dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. Plusieurs enquêtes similaires ont ensuite été lancées dans d'autres juridictions.

Le 2 avril 2014, la Commission européenne a adopté une décision adressée notamment à Nexans France SAS et à la Société (la « Décision CE »), qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé une amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont interjeté appel de la Décision CE devant le Tribunal de l'Union européenne. L'appel a été rejeté le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui, à son tour, l'a rejeté le 16 juillet 2020.

Au cours de la période qui a suivi la décision, plusieurs clients ont avancé avoir prétendument subi un préjudice du fait du comportement visé par la Décision de la CE. Cependant, c'est seulement vers 2019 que certains clients ont engagé des procédures judiciaires à l'encontre d'entités du Groupe demandant des dommages et intérêts pour de prétendues pertes. La plupart de ces actions ont été déposées devant les tribunaux britannique, italien et néerlandais contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Scottish and Southern Energy (SSE) a déposé une plainte contre la Société, Nexans France SAS et certaines sociétés du groupe Prysmian. En septembre 2019, la plainte contre la Société et

Nexans France SAS a été abandonnée, sans paiement à SSE, et chaque partie a supporté ses propres frais de procédure.

Prysmian était l'un des défendeurs au principal dans certaines actions en dommages et intérêts engagées au Royaume-Uni par National Grid et Scottish Power en 2015. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre Nexans France SAS et la Société dans ces affaires. Prysmian et les autres principaux défendeurs ont conclu un accord avec National Grid et Scottish Power.

En mars 2017, Vattenfall a intenté contre Prysmian et NKT une action en dommages et intérêts pour infraction aux règles de concurrence devant la « High Court » en Angleterre. Le 12 juin 2020, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées d'un recours en contribution introduit par Prysmian. La demande principale et la demande d'apport ont été transférées de la Cour suprême au Tribunal de la concurrence britannique (spécialisé dans les problématiques relevant de la concurrence).

La société italienne Terna S.p.A a déposé plainte pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence devant le Tribunal de Milan. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande dirigée contre la mauvaise personne morale. Après une première audience le 13 novembre 2019, le juge a rejeté la requête de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna a complété sa plainte le 11 mai 2020. Le 26 janvier 2021, le juge a statué que la décision sur la compétence et les autres questions de procédure préliminaires serait rendue en même temps que celle sur le fond. Une audience a eu lieu le 4 mai 2022, au cours de laquelle les parties ont discuté de leurs demandes de preuves, réitérant les principaux arguments et demandes de preuves qu'elles avaient précédemment soulevés. Le jugement final devrait être rendu en 2023.

La plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Électricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et l'Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Le 18 décembre 2019, Nexans et d'autres défendeurs ont contesté la compétence de cette juridiction. Le tribunal a rendu son jugement le 25 novembre 2020, se déclarant incompétent à l'égard des défendeurs non néerlandais, y compris les entités de la Société. Le tribunal a également condamné les demandeurs aux dépens de la procédure. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement et le recours sur le fond contre les défendeurs néerlandais est suspendu jusqu'au jugement d'appel. Les tribunaux néerlandais envisagent de soumettre certaines questions à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour qu'elle statue sur ces points, ce qui retarderait d'au moins deux ans l'examen des questions de fond aux Pays-Bas. La décision des tribunaux néerlandais sur l'opportunité de saisir la CJUE est en attente et devrait être rendue en 2023.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute

tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

L'enquête menée au Brésil par le *General Superintendence* de l'autorité de la concurrence (CADE) dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. Le 15 avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé une amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision. La procédure est en cours.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du Sud (la « KFTC ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée, mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et aucune amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vues octroyer une réduction d'amende de 20 % et se sont acquittées d'une amende d'un total d'environ 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liés à ces enquêtes sont également clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'Autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. Le jugement d'appel est attendu en 2023.

Le 27 juillet 2020, Nexans Iberia s'est vu signifier une plainte déposée par Iberdrola devant la Tribunal de Commerce de Barcelone, sur la base de la décision de la CNMC (décision qui a également sanctionné l'une des filiales d'Iberdrola). Iberdrola réclame au total 9,4 millions d'euros de dommages-intérêts à l'ensemble des défendeurs, y compris Prysmian et plusieurs producteurs de câbles espagnols. Nexans a soumis ses premiers arguments en défense et l'affaire est en cours, car sa recevabilité dépendra de l'appel de la décision de la CNMC.

Le 20 janvier 2022, l'Autorité allemande de la concurrence a conduit des opérations de visite et saisie inopinées dans deux sites du Groupe en Allemagne. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une enquête menée auprès des fabricants de câbles concernant une entente présumée des surtaxes métalliques standards du secteur en Allemagne. L'Autorité allemande de la concurrence a également inspecté les locaux d'autres sociétés en Allemagne. L'enquête est en cours.

En mai 2022, une demande d'« ordonnance de procédure collective » a été déposée au Royaume-Uni, dans le but d'obtenir l'autorisation d'exercer une action de non-participation au nom de millions de consommateurs britanniques (ainsi qu'une demande de participation pour les clients non domiciliés au Royaume-Uni qui se sont acquittés de factures d'électricité au Royaume-Uni). Ce dossier est à un stade très précoce et une audience de certification devrait avoir lieu en 2023. Si elle est accordée, elle donnera lieu à de longues procédures au cours des prochaines années.

Le 8 juillet 2022, London Array Limited et d'autres participants au consortium London Array ont intenté une action en dommages-intérêts devant le Tribunal d'appel de la concurrence du Royaume-Uni en lien avec la Décision CE. La Société et Nexans France sont les parties

défenderesses dans cette action, qui est en cours.

Au 31 décembre 2022, faisant suite à une réévaluation des risques en juillet 2022, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 66 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations de la direction, fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Une certaine incertitude demeure quant à l'ampleur des risques liés à d'éventuelles réclamations et/ou amendes. Les coûts finaux liés à ces risques pourraient donc être significativement différents du montant de la provision comptabilisée.

Les dispositifs de prévention des risques et le programme de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années, et ils sont au cœur des efforts continus d'amélioration du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement éliminés. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et/ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Politique

En complément de la section du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires relative à la concurrence loyale, les Lignes Directrices en matière de conformité aux règles de la concurrence du Groupe donnent des orientations sur l'application des règles de base du droit de la concurrence. Ces Lignes Directrices sont applicables à toutes les filiales et participations partout où Nexans exerce ses activités.

Formation

Tous les membres de la direction, les managers et les collaborateurs clés du Groupe doivent réaliser chaque année le parcours de la « Compliance Week ». Cette formation contient une section approfondie sur la concurrence accompagnée de questions tests basées sur des cas réels.

En outre, des formations plus approfondies/sur mesure sont organisées pour les postes les plus exposés (managers en achats ou ventes, ainsi que les employés participant à une association professionnelle) et/ou lorsqu'un problème spécifique est identifié.

Mesures spécifiques de maîtrise du risque découlant de la cartographie

Le Groupe a intégré tous les aspects de droit de la concurrence à l'exercice de cartographie des risques mené dans le cadre de la loi Sapin II.

Les risques antitrust ainsi identifiés sont gérés de manière centralisée par des mesures et actions déployées au niveau de Groupe, ce qui facilite les contrôles de deuxième et troisième niveaux.

Dispositif d'alerte

Les collaborateurs sont encouragés, à travers la communication interne et à l'occasion de sessions de formation, à utiliser le dispositif d'alerte interne du Groupe pour faire part de leurs préoccupations concernant des comportements potentiellement anticoncurrentiels, tant au sein de Nexans qu'émanant de partenaires commerciaux.

Le dispositif d'alerte est également accessible à toute personne externe au Groupe : par téléphone, depuis le site www.nexans.com, mais également en utilisant les simples mots clés « Alerte Nexans » sur les principaux moteurs de recherche.

Pour de plus amples informations sur le dispositif d'alerte du Groupe, voir la section 3.4.6. « Pour une activité éthique ».

Dispositif de contrôle interne et audit interne

Le Département d'Audit Interne du Groupe contrôle la conformité aux règles relatives à la concurrence dans le cadre de ses missions d'audit habituelles, et est également amené à effectuer des contrôles ciblés sur les questions de concurrence.

2.1.3.2. Risque lié au non-respect de la législation anti-corruption

Classement des risques 	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Réputation du Groupe Interdiction de participer à certains appels d'offres publics ou radiation de clients Impact financier (amendes, indemnités, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Risque lié aux opérations de fusions et acquisitions Risques liés à la situation concurrentielle des filiales opérationnelles du Groupe Risques de litiges

DESCRIPTION DU RISQUE

En raison de l'implantation internationale du Groupe et de ses différents secteurs d'activité (notamment pétrole & gaz, infrastructures énergétiques, grands projets internationaux en haute tension), les employés de Nexans à travers le monde peuvent être confrontés à des pratiques de corruption.

Le Groupe génère environ 14 % de son chiffre d'affaires dans des pays présentant un haut niveau de risque de corruption (soit une note égale ou en dessous de 40 selon l'indice de perception de corruption publié par Transparency International). En 2022, le Groupe opérait physiquement au Brésil, en Colombie, au Liban, au Maroc, au Nigeria, au Pérou, en Turquie, en Côte d'Ivoire, en Équateur et en Ukraine.

En outre, le Groupe s'appuie sur un écosystème de partenaires commerciaux, au rang desquels des intermédiaires de ventes, revendeurs et distributeurs. Cet écosystème peut soulever un risque pour le Groupe.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Politique

En complément des sections du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires consacrées à la lutte contre la corruption et aux conflits d'intérêts, le Groupe a publié des Lignes Directrices spécifiques à l'appui de sa tolérance zéro des pratiques de corruption :

- le Dispositif de Prévention de la Corruption définit les règles et les processus devant être appliqués pour prévenir la corruption et/ou les pots-de-vin dans les activités quotidiennes avec les représentants et les autres partenaires commerciaux, et documenter la mise en place effective de ces procédures ;

- elles sont complétées par la Politique relative aux Cadeaux et Invitations, qui régit notamment les frais de réception, les dons aux associations caritatives et autres contributions ;
- le Guide de Gestion des Conflits d'Intérêts qui explique comment identifier, déclarer et gérer les situations de conflit d'intérêts avérés ou potentiels ;
- la Politique d'Examen des Appels d'Offres et de Gestion des Risques Contractuels permet de s'assurer que les offres de vente, les soumissions à des appels d'offres, les devis ou les contrats de vente conclus par toutes les filiales de Nexans sont conformes aux règles de base du Groupe, et notamment le Dispositif de Prévention de la Corruption ;
- la Charte de représentation responsable auprès des autorités publiques, adoptée fin 2021, expose les principaux engagements du Groupe en la matière. Elle est applicable à l'ensemble des employés du Groupe et en particulier aux collaborateurs en charge de la représentation auprès d'autorités publiques.

Ces procédures internes sont applicables à toutes les filiales et participations, partout où Nexans exerce ses activités.

Formation

Tous les membres de la direction, les managers et les collaborateurs clé du Groupe doivent réaliser chaque année le parcours de la « Compliance Week ». Cette formation contient des rappels sur les règles en matière d'éthique et de droits humains, ainsi qu'une formation détaillée sur la corruption et les conflits d'intérêts.

En outre, des formations plus approfondies/sur mesure sont organisées pour les postes les plus exposés et/ou lorsqu'un problème spécifique est identifié.

Mesures spécifiques d'atténuation des risques

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Nexans poursuit la mise à jour de la Cartographie des risques anticorruption, couvrant toutes les branches d'activité ainsi que l'ensemble des fonctions supports (finance, achats, RH, informatique, juridique, communication). Un exercice complet a été lancé en 2022 et se poursuivra en 2023.

Dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques mené par le Groupe au cours des dernières années, les représentants commerciaux ont été identifiés comme présentant un risque inhérent de corruption. Sur cette base, un classement des intermédiaires de vente par profil de risque avait été établi. Des mesures spécifiques d'atténuation du risque soulevé ont été mises en œuvre, dont des vérifications et un suivi plus poussé, via une plateforme en ligne dédiée, ce qui permet au Groupe de disposer d'un outil centralisé pour gérer la conformité des intermédiaires de vente.

Tous les managers qui se trouvent dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ou dont le profil est susceptible d'en faire des personnes politiquement exposées doivent déclarer leur situation dans la plateforme en ligne centralisée dédiée à cet effet. Ce système garantit ainsi une gestion harmonisée de toutes les déclarations au niveau du Groupe, ce qui facilite les contrôles de deuxième et troisième niveaux. Toutes les situations de conflit d'intérêts déclarées en 2022 ont été gérées.

En outre, les managers, ainsi que tous les employés exerçant au sein des départements ventes ou achats, quelle que soit leur fonction, doivent signer, chaque année, un certificat de conformité en vertu duquel ils s'engagent à respecter les politiques internes du Groupe.

Le Groupe s'attache également à effectuer des vérifications préalables dans le cadre des opérations de fusion et acquisition envisagées pour identifier en amont des problèmes de conformité avec les cibles potentielles d'acquisitions.

Enfin, en 2020, le Groupe a défini un plan triennal d'achats responsables qui comprend des vérifications préalables renforcées en matière de conformité pour les catégories d'acheteurs identifiés comme étant les plus à risque. Se reporter à la Section 3.4.8. « Plan de vigilance » pour de plus amples informations concernant les achats responsables.

Dispositif d'alerte

Les collaborateurs sont encouragés, à travers la communication interne et à l'occasion de sessions de formation, à utiliser le dispositif d'alerte interne du Groupe pour faire part de leurs préoccupations concernant des comportements potentiellement anticoncurrentiels, tant au sein de Nexans qu'émanant de partenaires commerciaux.

Le dispositif d'alerte est également accessible à toute personne externe au Groupe : par téléphone, depuis le site www.nexans.com, mais également en utilisant les simples mots clés « Alerte Nexans » sur les principaux moteurs de recherche.

2.1.4. Risques financiers

Cette section doit être lue conjointement avec la Note 27 « Risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés, qui présente également une analyse de sensibilité pour 2022.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se reporter à la Note 1.F.c ainsi qu'à la Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciations d'actifs nets », cette dernière en ce qui concerne les hypothèses retenues pour les calculs de dépréciation.

Risque sur les cours des métaux et la couverture de sa volatilité

Classement des risques	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'EBITDA et sur le résultat financier 	<ul style="list-style-type: none"> Néant

DESCRIPTION DU RISQUE

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure, aluminium et plomb), qui représentent une partie significative des câbles. À titre d'exemple, au cours des deux dernières années 2021 et 2022, le prix du cuivre a été soumis à une forte volatilité dans une fourchette de 3 000 USD/tonne entre les prix les plus bas et les plus élevés.

Par ailleurs, fin 2021, la faible liquidité sur les marchés à terme des métaux a engendré une forte volatilité sur les cotations à terme et sur le renouvellement des couvertures. Ce phénomène est vraisemblablement lié à une demande accrue. Il est à ce jour difficile de savoir si ce niveau de liquidité est un phénomène conjoncturel ou structurel.

Pour de plus amples informations sur le dispositif d'alerte du Groupe, voir la Section 3.4.6. « Loyauté des pratiques ».

Dispositif de contrôle interne et audit interne

La mise en œuvre du plan d'action de conformité du Groupe est vérifiée chaque année par le Département d'audit interne.

L'audit interne du Groupe contrôle également le respect des règles anticorruption en auditant régulièrement les entités opérationnelles et en menant des activités axées sur les questions de lutte contre la corruption.

De plus amples informations concernant la lutte contre la corruption au sein du Groupe sont disponibles à la Section 3.4.6 « Loyauté des pratiques ».

Ces dernières années, de nombreuses banques se sont retirées du marché des métaux, considérant que celui-ci mobilisait trop de ressources par rapport au niveau de risque. En 2022, de nouveaux acteurs ont renforcé leur capacité à offrir des couvertures sur les matières premières, permettant au Groupe Nexans de sécuriser l'accès au marché des dérivés sur les métaux.

Il convient de noter que le marché est actuellement soumis à des tensions sur la demande et les prix.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Les filiales opérationnelles du Groupe concernées, conformément à la pratique observée dans le secteur des câbles, ont pour politique de répercuter dans leurs tarifs les prix des métaux et de couvrir leur risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (futurs) sur les marchés financiers de métaux. En outre, une équipe dédiée au sein du Groupe surveille de près le risque de volatilité des cours des métaux non ferreux.

Malgré cette politique générale, le Groupe reste exposé au risque de volatilité des cours des métaux non ferreux par la nature de ses activités (par exemple : contrats à long terme, etc.).

À cet égard, la politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrits en Notes 27.C et 27.E de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Classement des risques	
Effets potentiels pour le Groupe	Principaux risques corrélés
<ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'EBITDA et sur le résultat financier 	<ul style="list-style-type: none"> Néant

DESCRIPTION DU RISQUE

La majeure partie des dettes extérieures (obligations, BEI), soit environ 800 millions d'euros, sont à taux fixe. L'évolution récente de l'environnement économique (inflation et hausse des taux d'intérêt) aura un impact sur la structure de financement du Groupe. Une analyse de sensibilité concernant les variations de taux d'intérêt est présentée dans la Note 27.E de l'annexe aux comptes consolidés.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Ce risque fait l'objet d'un suivi rapproché par la Direction de la Trésorerie et du Métal du Groupe, avec une mise à jour régulière auprès du Directeur Financier lors du Comité de Financement mensuel.

Le renouvellement des dettes à long terme se fera par le biais de la dette fixe (obligations ou emprunts) afin de limiter l'exposition du Groupe à une dette brute à taux d'intérêt variable.

Risques de liquidité

<p>Classement des risques </p>	
<p>Effets potentiels pour le Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Impact sur l'EBITDA et sur le résultat financier 	<p>Principaux risques corrélés</p> <ul style="list-style-type: none"> Néant

DESCRIPTION DU RISQUE

Les principaux risques de liquidité du Groupe concernent :

- son obligation de rembourser ou d'amortir sa dette existante, correspondant principalement (i) à deux émissions d'obligations arrivant à échéance en 2023 et 2024, (ii) à un programme de titrisation de créances commerciales utilisé par une filiale, (iii) dans une moindre mesure, à des dettes à court terme contractées par un certain nombre de filiales du Groupe et (iv) à des programmes de titres de créances négociable (NEU CP) ; et
- les besoins futurs de financement du Groupe (y compris les variations du besoin en fonds de roulement).

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Pour atténuer le risque de liquidité, le Groupe a :

- conclu, le 26 octobre 2022, un nouveau crédit syndiqué à échéance 2027 et d'un montant de 800 millions d'euros (voir la Note 27.A de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails) pour lequel le Groupe doit respecter des ratios financiers ; et
- signé, en janvier 2019, des titres de créances négociables pour un montant maximum de 600 millions d'euros (voir la Note 27.A de l'annexe aux comptes consolidés pour plus de détails).

Les détails sur les besoins et ressources de trésorerie du Groupe (notamment les excédents de trésorerie et les facilités de crédit), ainsi que sa politique de gestion et de suivi des liquidités sont décrits dans la Note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.2 Assurances

La Direction des Assurances de Nexans est chargée de souscrire, négocier et déployer des programmes d'assurance pour l'ensemble du Groupe. Elle recherche la meilleure couverture disponible sur le marché de l'assurance au meilleur prix pour ses expositions spécifiques auprès de compagnies d'assurance réputées et bénéficiant de ratings de solvabilité solides, et négocie également les programmes d'assurance sur la base d'évaluations régulières des risques.

Les polices d'assurance du Groupe couvrent les risques identifiés tout en tenant compte des nouvelles acquisitions ou cessions qui peuvent survenir en cours d'année. Travaillant en étroite collaboration avec des courtiers internationaux, la Direction des Assurances cherche toujours à optimiser les coûts tout en assurant une couverture adéquate, en se basant notamment sur l'expérience du Groupe en matière de sinistres, sur les conseils de courtiers et, le cas échéant, des benchmarks sectoriels et des études particulières et/ou actuarielles, et lance régulièrement des appels d'offres auprès des assureurs et des courtiers si nécessaire.

Le coût global des polices d'assurance (à l'exclusion de l'assurance vie et santé et de l'assurance accident) souscrites au niveau du Groupe représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé à prix constant des métaux non ferreux.

Depuis trois ans et dans un contexte de marché de l'assurance tendu, la négociation et le placement de toutes les polices d'assurance souscrites par le Groupe restent extrêmement difficiles. Nexans est toujours confrontée à une réduction de l'offre et de la couverture et les assureurs augmentent leurs primes pour certaines polices liées à un contrat à long terme, même en l'absence de sinistres, imposent des franchises plus élevées, ajoutent des exclusions et réduisent les limites.

Pour contenir les primes d'assurance, le Groupe renforce l'utilisation de sa captive de réassurance. Dans ce contexte, de nouveaux risques ont été ajoutés avec en 2023 l'intégration de la politique liée aux transports. Le Groupe cherche en permanence à ajouter de nouveaux risques. Enfin, le Groupe réévalue constamment son appétence aux risques afin de contrer l'impact défavorable du marché de l'assurance actuel.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont :

Dommages-pertes d'exploitation

Couvre les actifs de Nexans dans le monde entier et toute interruption d'activité qui pourrait découler d'un sinistre.

Dans certaines zones géographiques, les assureurs ne fournissent qu'une couverture limitée pour les risques de catastrophes naturelles, nettement inférieure aux valeurs d'assurance, ce qui rend de plus en plus difficile l'obtention d'une couverture suffisante à un prix raisonnable.

Dans le cadre de son processus de gestion des risques, le Groupe a mis en place en 2021 un programme d'investissement spécifique visant à contribuer à la prévention des pertes industrielles, en grande partie basé sur les recommandations de ses assureurs.

Responsabilité civile (générale, produit, environnementale, aéronautique et spatiale)

Les risques couverts sont la responsabilité des entités du Groupe pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation), du fait de leurs produits, ou du fait des services fournis aux clients.

La police prévoit également une couverture pour le retrait et la réinstallation, le rappel de produits et la pollution accidentelle.

Transports

Couvre les valeurs *ad valorem* des marchandises et livraisons selon les Incoterms pour tout transport, quel qu'en soit le moyen, y compris les transferts entre sites.

Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question. La couverture dépend des paramètres propres à chaque projet. La mise en place de polices

séparées et spécifiques à un chantier est parfois nécessaire, notamment pour des contrats significatifs et qui dépassent les limites des programmes-cadres.

Couverture des navires câbliers Nexans Skagerrak et Nexans Aurora

Les navires câbliers Nexans Skagerrak et le nouveau navire Nexans Aurora, opérationnel depuis mai 2021, sont couverts par des assurances de type Dommages et Pertes (*Hull & Machinery/Loss of Hire*) et Responsabilité (*Protection & Indemnity*).

Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation

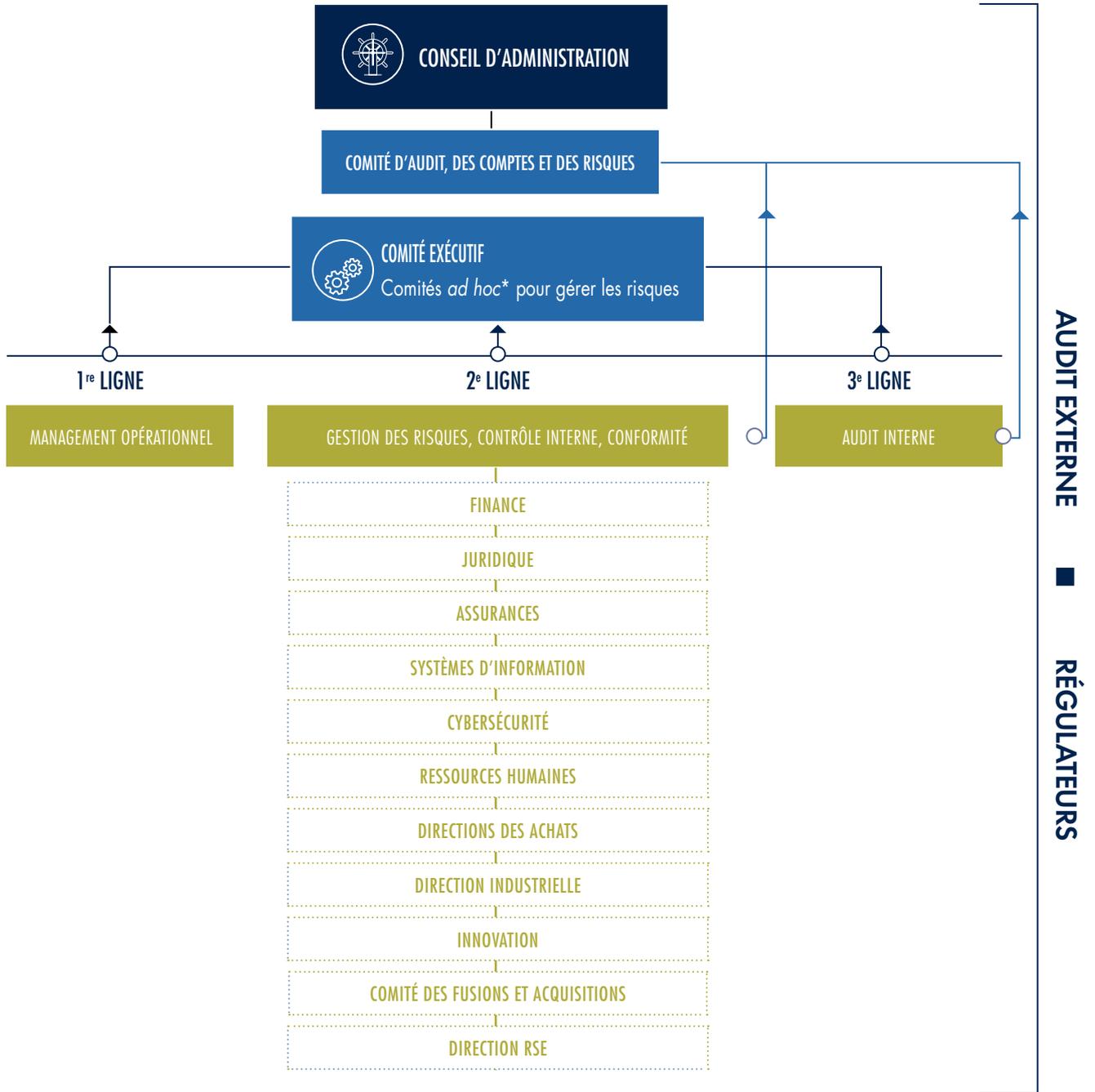
Une police d'assurance-crédit à court terme est déployée dans l'ensemble du Groupe, couvrant la plupart de ses filiales. Une assurance spécifique est souscrite si nécessaire pour les contrats de crédit à long terme.

Captive de réassurance

Le Groupe dispose d'une captive de réassurance – Nexans Re – visant à optimiser et gérer sa stratégie de rétention des risques. Elle couvre actuellement les polices Dommages aux biens et Responsabilité civile, avec l'ajout de la politique liée aux transports en 2023.

2.3 Gestion des risques au sein du Groupe

Les principaux éléments du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de Nexans sont décrits dans l'organigramme ci-après et s'articulent autour de trois lignes de maîtrise des risques.



*Comités ad hoc :

- Le Comité de l'Information sur les risques
- Le Comité de revue des offres contractuelles
- Des Comités de revue des contrats d'achat
- Le Comité des Fusions et Acquisitions
- Le Comité Environnement et Produits
- Le Comité Gouvernance et Social

2.3.1. Trois lignes de maîtrise des risques

L'organisation de la gestion des risques de Nexans s'articule autour de trois lignes de maîtrise des risques.

Première ligne de maîtrise des risques - les Business Groups et entités opérationnelles	Les Business Groups et entités opérationnelles du Groupe sont les premiers acteurs de la gestion des risques dans leur périmètre d'activité respectif, tant géographique que sectoriel. Leurs directions sont responsables de l'application, dans leur périmètre d'activité, de l'ensemble des procédures de gestion du Groupe, couvrant la conformité aux lois et règlements applicables, au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires du Groupe et au Dispositif d'Alerte.
Deuxième ligne de maîtrise des risques – les Directions de la Gestion des Risques, du Contrôle Interne et de la Conformité	Coordonnée par les Directions de la Gestion des Risques, du Contrôle interne et de la Conformité en collaboration avec les directions fonctionnelles dans leurs domaines d'expertise, la deuxième ligne de maîtrise des risques vise à concevoir et piloter un système de contrôle des activités du Groupe, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> • aidant les unités opérationnelles à identifier et évaluer les principaux risques dans leur domaine d'expertise ; • concevant les politiques et procédures du Groupe par domaine d'activité ; • contribuant, avec les unités opérationnelles, à la conception de systèmes ou de dispositifs de contrôle adaptés ; • sensibilisant à la gestion des risques, au contrôle interne et à la gestion de la conformité par le biais de la communication des meilleures pratiques et de la formation des collaborateurs opérationnels.
Troisième ligne de maîtrise des risques – l'Audit Interne	La Direction de l'Audit Interne doit fournir au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif de Nexans une assurance raisonnable concernant la robustesse du système de gestion des risques, de contrôle interne et de la conformité du Groupe en réalisant des audits des fonctions et des unités opérationnelles portant sur le déploiement du système et des procédures de gestion des risques, de contrôle interne et de la conformité.

2.3.2. Dispositif de gestion des risques coordonné

Principales responsabilités	Cadre et/ou dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none"> • Conception et déploiement des outils et des procédures de gestion des risques (par exemple, pour la cartographie des risques, le plan de continuité des activités, la gestion de crise, etc.) • Cartographie des principaux risques du Groupe • Suivi de la mise en œuvre des plans d'action définis lors de la cartographie des risques • Sensibilisation et formation des collaborateurs à la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et procédures du Groupe • Évaluation annuelle des risques du Groupe (impact et niveau de contrôle des risques)

Objectifs

La gestion des risques est un dispositif dynamique qui a pour objectif :

- de permettre aux responsables d'identifier et d'analyser les principaux risques dans leur domaine d'activité et pour l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe ; et
- de mettre en place les mesures adaptées pour assurer une maîtrise des risques à un niveau acceptable.

Nexans s'est engagé à développer et à communiquer au sein du Groupe, via un modèle décentralisé, une culture de la gestion des risques qui s'articule autour de principes clés :

- responsabilité et appropriation des risques : la gestion des risques est la responsabilité de chacun ;
- évaluation régulière des risques et suivi des plans de maîtrise des risques définis : les risques qui pourraient affecter la capacité de Nexans à réaliser ses objectifs sont identifiés, analysés et évalués, et les plans d'action suivis ;
- communication et signalement : les risques doivent être communiqués dans l'organisation et remontés au niveau hiérarchique concerné.

Le dispositif global de gestion des risques de Nexans est conçu pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- assurer la santé et la sécurité des collaborateurs de Nexans ;
- garantir le respect du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires de Nexans ainsi que des autres processus et procédures du Groupe ;
- assurer la réalisation des objectifs stratégiques de Nexans ;
- préserver les valeurs de Nexans ainsi que les activités, les actifs et la réputation du Groupe.

Organisation

Le Groupe a mis en place un dispositif de Gestion des Risques visant à identifier et à gérer les risques inhérents à son activité. Ce dispositif permet au Groupe d'identifier les risques auxquels il s'expose et de mieux les maîtriser, pour le bon déploiement de sa stratégie. Ce dispositif constitue à ce titre un élément clé de sa gouvernance. Conformément à la loi, le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques du Conseil d'Administration suit l'efficacité de ce dispositif.

La Direction de la Gestion des Risques anime, développe et gère l'ensemble du dispositif de gestion des risques, dont elle assure le contrôle de l'efficacité eu égard aux objectifs du Groupe en liaison avec la Direction du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. La Direction de la Gestion des Risques, qui rend compte au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de Nexans, participe activement i) à la conception et à la mise en œuvre d'un processus global de gestion des risques pour le Groupe, lequel processus comprend une analyse de l'impact financier sur Nexans de la matérialisation de risques identifiés ; et ii) à la sensibilisation des collaborateurs aux risques, en apportant son soutien et en développant des formations.

Elle contribue notamment à l'identification et au suivi des risques stratégiques aux côtés des Business Groups et des directions fonctionnelles, y compris la Direction de la Stratégie.

Elle est chargée de gérer les programmes d'assurance et de veiller à leur compatibilité avec l'exposition et l'appétence au risque du Groupe.

En 2020, il a été décidé que l'équipe de cybersécurité serait rattachée à la Direction des Risques du Groupe. Le risque cyber, qui concerne tous les systèmes d'information du Groupe ainsi que les équipements/actifs industriels connectés, est identifié comme un risque critique pour le Groupe.

2.3.3. Système de contrôle interne coordonné

Principales responsabilités

- Définition et respect des normes de contrôle interne du Groupe
- Formation au contrôle interne

Cadre et/ou dispositifs de référence

- Politiques et procédures du Groupe (par exemple, le référentiel de contrôle interne de Nexans)
- Supports de formation sur le contrôle interne

Objectifs

Selon le référentiel de contrôle interne du Groupe (qui s'appuie sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » publié en 2010 par l'AMF pour actualiser celui de 2007), le dispositif de contrôle interne d'une entreprise vise à assurer que :

- les lois et les réglementations sont respectées ;
- les instructions et les grandes orientations définies par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration sont appliquées ;
- les processus internes du Groupe fonctionnent correctement ;
- l'information financière est fiable et, plus généralement, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficace de ses ressources.

Organisation

La Direction du Contrôle Interne – qui est regroupée avec la Direction de l'Audit Interne et coopère étroitement avec les

Directions de la Conformité et de la Gestion des risques – contribue quant à elle, via l'édiction de règles et de contrôles obligatoires, à limiter ex ante l'occurrence de certains risques, notamment dans les domaines transactionnels. Ces contrôles permettent entre autres de limiter les risques d'erreurs et de fraudes.

Les directions opérationnelles et les directions fonctionnelles support de Nexans s'engagent à mettre en œuvre des systèmes de contrôle interne tels que définis dans les procédures de Nexans.

Dans cette perspective, le référentiel de contrôle interne de Nexans définit les contrôles internes à mettre en œuvre dans différents processus (séparation des tâches, achats, gestion des stocks, ventes, reporting, gestion des risques de trésorerie et de change, gestion du risque métal, comptabilité, etc.).

La Direction du Contrôle Interne soutient leur mise en œuvre au sein des entités.

Le référentiel de contrôle interne est complété par des « alertes » émises régulièrement par la Direction du Contrôle Interne sur d'importants sujets de contrôle interne identifiés dans le Groupe ou rendus publics par d'autres sociétés.

2.3.4. Système de gestion de la conformité coordonné

Nexans porte une attention particulière aux questions de conformité. Il a par conséquent désigné une Responsable de la Conformité du Groupe et une Déléguée à la Protection des Données Personnelles du Groupe. La Direction de la Conformité collabore très étroitement avec la Direction des Risques ainsi qu'avec la Direction du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. Tous rendent compte au Directeur Juridique du Groupe, membre du Comité Exécutif, et se réunissent au moins une fois par an avec le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques.

Sous la direction de la Responsable de la Conformité du Groupe, Nexans a mis en place un dispositif d'alerte permettant de faire part de toute préoccupation concernant des comportements potentiellement anticoncurrentiels, tant au sein de Nexans qu'émanant de partenaires commerciaux. Le dispositif, accessible partout, permet la stricte confidentialité et la protection de l'échange avec le lanceur d'alerte. Le dispositif d'alerte est également accessible à toute personne externe au Groupe : par téléphone,

depuis le site www.nexans.com.

La fonction Conformité effectue des contrôles de deuxième niveau sur :

- la pré-qualification des tiers au travers d'un outil global de vérification desdits tiers ;
- le montant, les bénéficiaires, le motif et la chaîne d'approbation des cadeaux, frais de divertissement ou d'accueil, des paiements sous forme de sponsoring et des dons à des œuvres caritatives effectués pour le compte du Groupe ;
- le traitement, par les managers et/ou les Ressources Humaines, des cas déclarés de conflits d'intérêts ;
- l'adhésion à des associations professionnelles pour le compte du Groupe ;
- le suivi des parties désignées sanctionnées et des personnes politiquement exposées.

Fonctions supports	Principales responsabilités
Responsable Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Définit la stratégie en matière de conformité pour le Groupe et établit le Programme de Conformité • Accompagne les Business Groups dans l'élaboration de leur plan de conformité pour l'année • Élabore des procédures et des contrôles pour prévenir et détecter les écarts par rapport aux politiques du Groupe • Facilite les contrôles du respect des principes et des procédures de conformité • Favorise la compréhension et la sensibilisation aux concepts de conformité • Actualise et renforce la cartographie de lutte contre la corruption du Groupe • Coordonne les enquêtes internes • Reçoit et traite les signalements de violation potentielle du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires de Groupe via le dispositif d'alerte en place chez Nexans • Rend compte de ses activités de conformité au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques • Est directement rattachée au Secrétariat Général
Équipe de conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient la mise en œuvre du Programme de Conformité et des procédures de conformité auprès des Business Groups et des unités • Facilite les contrôles du respect des principes et des procédures de conformité • Soutient la cartographie de lutte contre la corruption du Groupe
Déléguée à la Protection des Données Personnelles du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • A pour mission de mettre en place les règles et procédures qui permettent d'assurer que le traitement de données personnelles au sein du Groupe se fasse toujours en conformité avec la législation en vigueur, en protégeant ces données • Anime un réseau de correspondants locaux de protection des données • Contrôle l'application des règles de protection des données personnelles avec l'appui de la Direction de la Sécurité Informatique • Est directement rattachée au Secrétariat Général

2.3.5. Directions fonctionnelles

Chaque direction fonctionnelle du Groupe est responsable dans son domaine d'expertise. Les fonctions contribuent à la maîtrise des risques et au contrôle de leurs activités, et notamment :

Elles définissent les normes et fixent les règles et principes applicables dans leur secteur, en lien avec les autres directions concernées :

- elles assistent leurs réseaux sur des questions complexes ou communes à plusieurs unités opérationnelles ;
- elles favorisent le partage des meilleures pratiques et développent le cas échéant des programmes de formation appropriés ;
- elles analysent les défaillances et les résultats des audits afin d'améliorer les processus existants.

Directions fonctionnelles	Principales responsabilités liées à la gestion des risques et au contrôle interne
Direction Financière	<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre un cadre de contrôle financier pour les transactions et les opérations financières • Pilote la performance financière du Groupe par la mise en place d'outils de suivi continu • Assure le respect de la réglementation et de la législation fiscales en vigueur • Supervise la performance financière à tous les niveaux opérationnels de l'organisation • Analyse et valide les demandes de dépenses d'investissement dans les domaines d'activité ou les autres projets d'investissement similaires • Définit la politique de financement, de maîtrise des risques de marché et de relation bancaire pour l'ensemble du Groupe • S'assure que le reporting de l'information financière respecte les exigences réglementaires
Direction juridique Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit des conseils juridiques pour (i) protéger les droits du Groupe et de ses secteurs d'activité et respecter les obligations légales, et (ii) contribuer à la réalisation de leurs objectifs en proposant des solutions juridiques appropriées • Identifie et évalue les principaux risques juridiques auxquels le Groupe et chacun de ses domaines d'activité sont confrontés • Maîtrise les risques contractuels et de conformité liés aux transactions • Participe à la protection des collaborateurs et des actifs du Groupe
Direction des Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Négocie et souscrit des polices d'assurance globales pour protéger le Groupe contre les risques couverts par les assurances (alignés sur les risques identifiés du Groupe) • Déploie dûment les polices d'assurance globales dans toutes les entités du Groupe • Contrôle les mesures pour prévenir les pertes, notamment en tenant compte des recommandations des assureurs pour éviter et atténuer les risques • Gère les sinistres
Direction des Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne le Groupe en garantissant une amélioration constante de la prévention, de la santé et de la sécurité • Élabore des politiques assurant que les collaborateurs possèdent les compétences requises au regard de leurs responsabilités • Met en place des contrôles pour garantir l'intégrité des processus de fixation et de versement des salaires, et supervise la mise en œuvre des avantages du personnel • Contrôle le respect des lois, réglementations et accords applicables dans le domaine du travail • Élabore les politiques relatives à la mobilité internationale et aux déplacements des collaborateurs
Direction Innovation, Services et Croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le développement technologique et le déploiement des innovations • Apporte un soutien opérationnel aux entités et suit la performance du Groupe • Assure la protection des droits de propriété industrielle de Nexans
Direction des Achats	<ul style="list-style-type: none"> • Définit et déploie des stratégies d'achat pour réduire la structure de coûts du Groupe • Sélectionne les fournisseurs, négocie les contrats • Minimise la dépendance vis-à-vis des fournisseurs • Participe à la conformité RSE au sein de la chaîne d'approvisionnement de Nexans
Direction Industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne, examine et valide les projets industriels importants • Pilote et coordonne la mise en œuvre du programme industriel de Nexans dans tous les sites opérationnels • Dirige et coordonne les normes du Groupe en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de gestion des produits • Développe et met en place des processus et programmes qualité de pointe • Identifie et évalue les principaux risques industriels au sein du Groupe en cartographiant régulièrement les risques • Élabore et suit les indicateurs clés de performance (KPI) afin d'assurer une amélioration constante
Direction Stratégie et Fusions & Acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie et évalue les risques stratégiques, industriels et commerciaux à l'échelle du Groupe • Identifie et évalue, avec l'aide d'experts internes ou externes compétents, les principaux risques ou responsabilités potentiels associés aux acquisitions ou cessions d'actifs ou d'activités, et les prend en compte dans la valeur et les conditions des transactions proposées • Participe à l'expansion géographique potentielle du Groupe, en mettant l'accent sur le suivi et le contrôle des risques lorsque des opportunités sont identifiées dans les marchés émergents
Direction des Services Informatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Définit les politiques et les meilleures pratiques du Groupe concernant ses systèmes informatiques, notamment des directives sur la sécurité • Gère les projets informatiques à l'échelle du Groupe, surveille et contrôle les réseaux et les infrastructures informatiques (serveurs, télécommunications, etc.) • Utilise les systèmes informatiques pour développer la standardisation, l'automatisation et l'efficacité de certains processus de contrôle interne partagés dans le Groupe • Accompagne la transformation numérique, tout en rationalisant les structures et les opérations informatiques pour améliorer la qualité de service, les performances opérationnelles et la sécurité au sein du Groupe

Directions fonctionnelles	Principales responsabilités liées à la gestion des risques et au contrôle interne
Direction de la Cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Définit et met en œuvre les politiques et les projets spécifiques au plan de cybersécurité • Établit des directives sur l'utilisation des systèmes informatiques et industriels à destination de tous les employés • Est également chargée de réaliser régulièrement des audits et des tests de sécurité sur les systèmes informatiques du Groupe, en collaboration avec des prestataires externes • Renforce en permanence les processus et outils de cybersécurité du Groupe autour de trois axes : prévenir, détecter et réagir face aux cyberincidents
Direction du Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> • Définit et facilite le déploiement des engagements de Nexans en matière de développement durable • Rend compte et capitalise sur les actions et les performances du Groupe en matière de RSE • Contribue au dialogue multiacteurs sur les questions environnementales et sociétales • Coordonne le programme de responsabilité sociale du Groupe en liaison avec les autres Directions concernées et veille au respect global des engagements RSE du Groupe et des exigences réglementaires de reporting liées au programme

2.3.6. Audit interne

Principales responsabilités	Cadre et/ou dispositifs de référence
<ul style="list-style-type: none"> • S'assure que les entités opérationnelles respectent les principes et les règles définis par le Groupe • Réalise des audits des systèmes informatiques • Identifie et partage les meilleures pratiques au sein du Groupe • Enquête sur les incidents de fraude • Contrôle la mise en œuvre des plans d'action suite aux audits 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cycle d'audit est de quatre à cinq ans • Plan d'audit annuel validé par le Comité d'Audit, des Comptes et des Risques • 11 audits internes réalisés en 2022 • Méthodologie d'audit structurée • Rapports d'enquête sur les fraudes • Formation et sensibilisation à la lutte contre la fraude • Tableau de bord pour le suivi trimestriel des recommandations de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne contribue à superviser le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Son rôle et ses responsabilités sont décrits dans la Charte de l'Audit Interne du Groupe. Elle est rattachée à la Direction Générale du Groupe et rend compte au moins deux fois par an au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques du Conseil d'Administration de son activité et du bilan de sa mission de surveillance. Un plan d'audit interne est établi chaque année en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques du Groupe. L'objectif est d'auditer toutes les entités du Groupe au moins une fois tous les quatre à cinq ans.

Le plan d'audit est approuvé par la Direction Générale du Groupe et présenté au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques du Conseil d'Administration. Les audits réalisés couvrent tant des processus financiers et opérationnels que les domaines de conformité et de la gouvernance d'entreprise. Chaque mission fait l'objet d'un rapport relevant les principaux dysfonctionnements ou manquements constatés par rapport aux procédures du Groupe. Ce rapport contient également des recommandations d'amélioration, les plus critiques faisant l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction Générale.

2.3.7. Procédures d'établissement et de traitement des informations financières et comptables

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

2.3.7.1. Processus d'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations relevant des états financiers de synthèse sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen no 1606/2002.

L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hypéion.

Le reporting résulte de la comptabilité analytique de chaque unité. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation et du bilan par destination pour l'unité fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir de l'Equity story du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel. Ce budget, discuté par le management local et le management du Business Group concerné, est présenté au Comité Exécutif pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté chaque année au Conseil d'Administration. Il fait ensuite l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting qui est analysé par le management. Les résultats consolidés par Business Group sont analysés avec la direction du Groupe lors des réunions dédiées.

Une procédure de clôture des comptes consolidés est effectuée chaque semestre. Elle comprend une revue et une analyse spécifiques des états financiers lors de réunions auxquelles participent la Direction Financière du Groupe, les Directions financières des principales filiales opérationnelles du Groupe et le Directeur Financier de Business Group concerné. Ces réunions sont

également l'occasion de passer en revue les différents points d'attention à considérer pour la clôture à venir.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie, de la Direction de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général. Ces informations sont reproduites dans une note spécifique de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises aux fonctions centrales et sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne adéquat et effectivement mis en œuvre sur le périmètre dont ils ont la charge.

2.3.7.2. Principales procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

La Direction Financière du Groupe maintient à jour les procédures déjà évoquées. Elle a également élaboré des procédures couvrant les principaux domaines relevant de sa compétence, notamment des procédures de reporting, de gestion de la trésorerie, de gestion des métaux non ferreux, de gestion du risque de crédit et de mise en œuvre des inventaires physiques.

La Direction Financière du Groupe veille en outre à s'assurer en continu que des procédures explicites existent pour traiter des sujets sensibles ou des facteurs de risques financiers identifiés et propres à l'activité du groupe Nexans, tel que décrit dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il, par exemple, en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux : ceux-ci font l'objet de reportings spécifiques des unités. Ces risques sont contrôlés et analysés par la Direction de la Trésorerie et du Financement d'une part, et la Direction de la Gestion des métaux non ferreux d'autre part.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

